

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 29 MARS 2021**

Le lundi 29 mars 2021, à 18h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis en visioconférence, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le mardi 23 mars 2021, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 26 mars 2021.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

Le caractère public de la séance a été assuré par la retransmission des débats en direct sur le site internet de la mairie du 20^{ème} arrondissement.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS EN MAIRIE

M. PLIEZ

M. SAUVAGE

ETAIENT PRESENTS EN VISIOCONFERENCE

M. ALIBERT
M. BAUDRIER
M. BUSSY
Mme DJELLALI
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
Mme HERRERO
M. JALLAMION
M. JOSEPH
Mme PRIMET
M. SAKHO
Mme SIMONNET
Mme ZIANE

M. BARGETON
M. BOUHDIDA
Mme DASPET
Mme DUCHAUCHOI
Mme GAFFORELLI
M. GOULIN
M. HOCQUARD
Mme JARDIN
Mme MAQUOI
Mme RIVIER
M. SALACHAS
M. SOREL

Mme BAUDONNE
M. BOYAJEAN
M. DIDIER
Mme EKON
Mme GARRIGOS
Mme GUHL
M. INDJIC
Mme JASSIN
Mme NAGELS
M. ROGER
M. SAMAKE
Mme TRACHEZ

POUVOIRS

M. CHEVANDIER a donné pouvoir à M. BUSSY
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. SAMAKE
Mme GOFFAUX-ESPEJO a donné pouvoir à M. INDJIC

SECRETAIRES AUXILIAIRES

Mme CERQUEIRA - M. PETIT

Ordre du jour

1. Délibérations	4
MA20.2021.065 : Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée.	4
MA20.2021.066 : Désignation d'un-e secrétaire de séance.....	4
2021 DFPE 119 : Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la Petite Enfance. Subventions (142.273 euros) et conventions avec 17 associations. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	4
2021 DFPE 147 : Établissements d'accueil de la petite enfance engagés dans la démarche « à vocation d'insertion professionnelle » - Conclusion de 6 conventions de subventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	5
2021 DLH 67 : Convention Parisienne d'Attribution des logements sociaux. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	5
2021 DLH 77 : Réitération, modification et demande de garantie d'emprunt finançant divers programmes de logement social de la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	8
2021 SG 19 : Avis sur les projets d'arrêté des communes limitrophes de la Ville de Paris instaurant une zone à faibles émissions. M. Vincent GOULIN rapporteur.....	9
2021 DAC 384 : Subvention d'équipement (3.000 euros) à l'association Les Pas Sages des Vignoles (20 ^e) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019. M. Pascal JOSEPH rapporteur.....	10
2021 DEVE 16 : Dénomination « jardin Toussaint Louverture » attribuée à l'espace vert situé 47, rue des Cendriers (20e). M. Pascal JOSEPH rapporteur.....	11
2021 DAC 08 : Subventions (920.500 euros), conventions et avenants pour neuf structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque. Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	13
2021 DAC 281 : Subvention (20.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.	14
2021 DDCT 22 : Subventions (467.258 euros) à 72 associations pour le financement de 97 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	14
2021 DASCO 09 : Collèges publics parisiens, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (2.787 euros), subventions d'équipement (76.350 euros), et subventions pour travaux (279.691 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	16
2021 DFPE 116 : Subvention (35.173 euros), avenant n° 8 à l'association Crèche Parentale Farandole (20 ^e) pour la crèche parentale (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	16
2021 DASES 42 : Subventions (12.600 euros) aux associations Compagnie Résonances, Culture et Bibliothèques pour tous, la Table ouverte et Tous ensemble pour leurs actions de soutien aux seniors isolés. Convention. M. Hamidou SAMAKE rapporteur.	16
2021 DASES 64 : Subventions (15.500 euros) et convention avec trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens. M. Hamidou SAMAKE rapporteur.	16

2. Voeux	16
V20-2021-081 : Vœu présenté par Epency Epara Epara et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, Écologistes et Républicains, relatif à la dénomination du TEP situé rue Olivier Métra en mémoire d'Eudy Simelane.....	16
V20-2021-082: Vœu relatif au refus de la fermeture définitive du bureau de Poste Édith Piaf et à la nécessité d'un dialogue exigeant avec La Poste, présenté par Michel Jallamion et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, Écologistes et Républicains.	18
V20-2021-083 : Vœu présenté par Geneviève Garrigos et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, Écologistes et Républicains, relatif à la désolidarisation de l'allocation adulte handicapé (AAH).	22
V20-2021-084 : Vœu relatif au projet Saint-Blaise Solidaire, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20 ^{ème}	26
V20-2021-085 : Vœu relatif à la reprise de la culture, déposé par les groupes Génération.s et Europe Écologie les Verts du 20 ^e arrondissement.....	30
V20-2021-086 : Vœu relatif à la création d'une Maison de l'accès à la Justice écologique (MAJE), déposé par Hélène Massin-Trachez, Antoine Alibert, Lila Djellali et les élu.e.s du Groupe Écologiste de Paris 20 ^e et Sylvain Indjic et les élu.e.s du groupe Génération.s 20 ^e	34
V20-2021-087 : Vœu d'urgence relatif au protocole sanitaire dans les établissements scolaires, déposé par Emmanuelle Rivier, Antoine Alibert, Lila Djellali et les élu.e.s du Groupe des écologistes de Paris 20 ^e , soutenu par Sylvain Indjic et les élu.e.s du Groupe Génération.s 20 ^e	38
V20-2021-088 : Vœu en faveur de mesures sanitaires d'urgence dans les crèches, les écoles, les collèges et les bibliothèques de la Ville de Paris, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.	38
V20-2021-089 : Vœu du Maire relatif à la situation sanitaire dans les établissements d'enseignement des 1 ^{er} et 2 ^{ème} degré.	38
3. Question orale	47
Q20-2021-006 : Question orale posée au Maire d'arrondissement concernant la rue Ligner (75020), déposée par François-Marie DIDIER et le Groupe Changer Paris du 20 ^{ème}	47

Déroulement de la séance

M. PLIEZ

Bonjour à toutes, bonjour à tous. J'espère que vous m'entendez bien. Je vais commencer par procéder à l'appel pour notre réunion. Donc, merci de répondre quand votre nom apparaît.

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents.

1. Délibérations

MA20.2021.065 : Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée.

M. PLIEZ

Nous nous retrouvons presque sous le soleil, un peu enfermés quand même. Nous allons d'abord devoir adopter le principe que cette réunion se fait de manière dématérialisée. Je vais vous demander de voter sur le fait que nous tenions cette réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée. Ça nous donne l'occasion d'un premier vote sur notre outil.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2021.066 : Désignation d'un-e secrétaire de séance.

M. PLIEZ

Nous allons maintenant désigner un ou une secrétaire de séance. En l'occurrence, je propose que ce soit Lila DJELLALI qui soit la secrétaire de séance. Merci Lila DJELLALI de me confirmer.

Mme DJELLALI

Je vous confirme. Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Donc, votez pour le secrétaire de séance.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DFPE 119 : Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la Petite Enfance. Subventions (142.273 euros) et conventions avec 17 associations. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Oui. Bonjour à toutes et à tous. En effet je souhaitais présenter cette délibération qui concerne le développement d'activités partagées et ludiques entre les parents et les enfants de l'arrondissement les samedis matin dans les établissements de la petite enfance du 20^e. Donc cette initiative sera lancée au mois de mai et courra jusqu'en décembre de cette année pour des enfants de 0 à 6 ans et elle est vraiment importante dans le cadre de la ville du quart d'heure que nous soutenons à Paris parce que l'idée c'est de pouvoir ouvrir les établissements publics à leur quartier, aux acteurs de l'arrondissement et aux associations pour que les équipements de la petite enfance ne soient pas seulement vus comme des lieux de garde, des lieux où les enfants sont laissés la journée pour avoir un accueil, mais vraiment des lieux de vie, des lieux qui interagissent avec la vie du quartier et notamment avec des associations. Donc pour le 20^e arrondissement, je tiens à saluer l'excellent

travail que nous avons mené avec les services pour identifier les associations qui pourraient intervenir dans les deux structures qui vous ont été présentées et plusieurs critères ont été définis, tout d'abord que les activités soient adaptées à la tranche d'âge bien sûr, de valoriser les activités autour de la lecture et du langage, de s'assurer de la qualification des intervenants et également de pouvoir favoriser si possible des associations locales du 20^e arrondissement. Et donc pour la crèche Mon Plaisir, deux associations ont été sélectionnées qui pourront alterner d'une semaine sur l'autre. Il s'agit de Dialogos et du Réseau Montmartre pour des activités d'éveil artistique et d'activités parents-enfants et pour la crèche familiale Justice que nous avons inaugurée très récemment, le réseau Moment en Famille pour des activités d'expérimentations motrices et cognitives. Donc trois associations qui ont été soutenues pour deux structures et tous les parents pourront en profiter dès le mois de mai pour les beaux jours, les samedis matin dans les structures de leur arrondissement. Donc vraiment, on cherche par ce biais-là à faire vivre les EAPE de l'arrondissement, en faire des lieux d'accompagnement à la parentalité et surtout des lieux où les inégalités éducatives ne se développent pas, pour le bien-être des enfants et le réveil à toutes et à tous. Et bien sûr, j'appelle à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci Lyes. Écoutez, après ce brillant exposé, je vous invite à vous prononcer sur cette DFPE 119.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DFPE 147 : Établissements d'accueil de la petite enfance engagés dans la démarche « à vocation d'insertion professionnelle » - Conclusion de 6 conventions de subventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Oui, chers collègues. Là encore c'est une expérimentation et un dispositif innovant qui est mis en place dans les établissements de la petite enfance de l'arrondissement, à savoir la labellisation de six structures AVIP, c'est-à-dire à vocation d'insertion professionnelle qui est un dispositif qui a été déployé par Pôle Emploi, la CNAF et les ministères sociaux sous la précédente mandature pour permettre justement à des établissements de la petite enfance de s'inscrire vraiment dans une démarche partenariale en faveur de l'emploi des parents. Et donc, les structures qui s'engagent agissent pour réserver une part des places à des personnes en recherche d'emploi et sont en lien avec l'opérateur de l'emploi, notamment Pôle Emploi, pour les aider à trouver un emploi et s'insérer plus facilement sur le marché du travail. Et donc pour le 20^e arrondissement, nous avons six structures qui ont été labellisées, à la fois associatives, multi-accueil ou la crèche familiale associative des Panoyaux gérée par l'association Enfant présent. Et par ce biais-là ce sur quoi je souhaitais vraiment insister, c'est la dimension vraiment de plus en plus ouverte qu'ont les crèches de notre arrondissement et à Paris de manière générale, des crèches qui créent des partenariats et on souhaite vraiment pouvoir prolonger cette dynamique dans le 20^e arrondissement en renforçant les liens entre les associations et les structures. Et ça sera notamment le cas à la fin de l'année où il y aura certainement des événements qui seront organisés entre les associations et les crèches du 20^e arrondissement. Donc, c'est une information que je souhaitais porter aux parents qui nous regardent ce soir.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DLH 67 : Convention Parisienne d'Attribution des logements sociaux. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. GLEIZES

Oui. Bonsoir tout le monde. Donc cette délibération est très importante puisqu'étant précisée et objectivée la manière dont on attribue les logements sociaux dans Paris et dans notre arrondissement. Donc, c'est très important pour notre arrondissement puisqu'elle précise que sur les quartiers Politique de la Ville, il faut qu'au moins 25 % des logements soient attribués au premier quartile des revenus, donc c'est-à-dire, c'est à moins de 10 000 € par unité de consommation par an, ce qui signifie qu'on se rapproche de ce qu'est la composition sociale de notre arrondissement. Cet élément est très important.

Il y a un autre élément très important aussi, c'est qu'il faut qu'il y ait au moins 25 % qui soient attribués à des gens qui sont Dalo, c'est-à-dire qui sont prioritaires par la loi, c'est-à-dire qu'ils ont fait la procédure et qu'ils ont bénéficié d'un Dalo qui leur donnerait un accès à un logement social. Cet élément fait que cela va sans doute avoir des conséquences sur la programmation de nos logements. Donc, nous sommes déjà intervenus lors du dernier Conseil d'arrondissement et Conseil de Paris sur le fait qu'il fallait augmenter la part du PLAI dans le parc social dans certains types de logements. Et donc ça, c'est un élément qui vient faire en sorte que ce qui est possible soit réellement possible et que les logements soient accessibles aux gens qui demandent des logements sociaux parce que des fois, il y a trop de constructions de PLS et les gens n'ont pas les revenus pour accéder aux PLS. L'autre élément important aussi, c'est qu'il va s'appuyer sur les documents de l'INSEE qui sont les documents dits IRIS qui permettent d'avoir des précisions à des échelles très précises pour savoir comment vont se faire les attributions. Néanmoins, nous avons quelques questions que nous avons posées. Nous n'avons pas encore eu les réponses, donc nous voterons positivement pour cette délibération à ce stade, mais il risque d'y avoir quand même quelques contradictions entre différents articles, donc entre les deux articles dont je viens de vous citer et puis les éléments sur le devenir du quartier NPNRU qui concerne directement le 20^e arrondissement. Et donc là, on a peur qu'il y ait certaines contradictions notamment, il y a un article 3.1 sur la question du PLS. Il ne faudrait pas quand même que nous ayons affaire à une convention où deux articles se contredisent et qui ne permettent pas de respecter les deux premiers. Je vous cite : « cette question qu'au moins 25 % – et en fait il y a aussi un maxima – et moins de 50 % sur le premier quartile de revenus ». C'est un élément très positif, donc c'est pour ça que nous voterons donc cette délibération, mais nous avons, comme j'ai dit, certaines questions en suspens qui tendent à être clarifiées d'ici le Conseil de Paris parce que nous n'avons pas eu toutes les réponses à nos questions. Merci de votre attention.

M. PLIEZ

Merci, Jérôme. La parole est à François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Au-delà du respect de la loi relative à la loi LEC, relative à l'égalité et à la citoyenneté et complétée par la loi ELAN, la politique de logements sociaux menée par la Ville de Paris est largement critiquable et notamment à travers cette nouvelle convention parisienne d'attribution des logements sociaux. Cette politique, je l'ai condamnée régulièrement au sein de notre Conseil et au Conseil de Paris. Je rappellerai que ces deux lois, LEC et ELAN, ont pour ambition d'améliorer l'accès au logement social des ménages prioritaires et disposants de faibles ressources, et de favoriser la mixité sociale qui est si importante pour nos quartiers.

Pourtant depuis plusieurs années à Paris, la durée moyenne entre la demande de logement social et la signature du bail augmente par manque de rotation de ces logements. Combien de familles sont dans l'attente d'une proposition de logement depuis des années, alors que leur famille s'est agrandie ou que leur situation a évolué, des situations qui sont parfois désespérées.

Cette convention tire donc vers le bas la politique parisienne d'attribution de logements sociaux, notamment à l'égard de l'ensemble des classes moyennes. On peut regretter également l'absence dans cette convention de création de logements sociaux en faveur des agents contractuels de la fonction publique ou des classes moyennes. C'est une production de logements sociaux aussi déséquilibrée ; il n'est pas étonnant d'aboutir à un taux de rotation du parc social aussi faible qui empêche les objectifs de mixité sociale pourtant prônés par la loi. Sans réelle mixité sociale, votre politique de logements sociaux ne fonctionnera pas et vous le savez. Il faut aussi rappeler que plus de 10 000 Parisiens quittent chaque année Paris depuis dix ans en raison de la politique de préemption de la Ville de Paris. Une politique offensive et coûteuse, environ 180 millions d'euros par an. Une politique qui impose une cogestion avec les bailleurs sociaux dans des immeubles de logements privés. Une politique qui a pour conséquence la fuite des classes moyennes. Et enfin, une politique qui pousse à produire des logements sociaux, voire très sociaux qui déséquilibrent l'offre en logement pour les classes moyennes.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération pour manifester notre opposition à la politique des logements sociaux, non pas au logement social évidemment, mais j'espère que je ne serai pas encore caricaturé, et puis sa gestion chaotique des bailleurs sociaux. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Écoutez, là cette délibération, si je la comprends bien, il s'agit de la convention d'attribution des logements sociaux et donc il ne s'agit pas de la stratégie en termes de construction. On est vraiment sur l'attribution. Et cette convention, issue de différents textes, se donne pour objectif la mixité sociale. Je rappelle les objectifs qui sont fixés et qui découlent par ailleurs du cadre de la loi, il s'agit par exemple, lorsqu'on est dans des quartiers qui ne sont pas quartiers prioritaires Politique de la Ville, il y a une obligation dans ces quartiers-là, par exemple, de réserver 25 % des logements sociaux pour une attribution à des personnes qui ont des revenus qui sont de l'ordre du premier quartile, c'est-à-dire des bas revenus inférieurs à 10 000 € par an. Si, au contraire, on est dans des quartiers Politique de la Ville, à ce moment-là, on réserve au moins 50 % des attributions à des personnes qui ont des revenus qui se situent au niveau du deuxième, troisième et quatrième quartile. Et par ailleurs, il y a l'obligation pour les réservataires d'attribuer au moins, de réserver 25 % des attributions à des personnes qui sont éligibles au DALO (c'est-à-dire Droit Au Logement Opposable). Pour l'instant, à cette étape-là, Laurent SOREL et moi-même, on va s'abstenir sur cette délibération et on va vous expliquer pourquoi. Il me semble que la priorité doit être de garantir absolument déjà que toutes les personnes éligibles au DALO puissent bien se voir attribuer un logement social. Or aujourd'hui, l'exposé des motifs ne nous donne pas les éléments quantitatifs. Qu'en est-il des demandeurs DALO ? Et on le sait pertinemment hélas, pour les rencontrer sur le terrain, et parce qu'ils nous contactent, qu'on peut avoir des personnes qui sont reconnues DALO et qui sont toujours dans l'attente un an, deux ans, trois ans, ou plus, de se voir attribuer un logement social. Donc, est-ce que ces 25 % de réservation pour les DALO vont être à la hauteur et vont-ils permettre de garantir que 100 % des demandeurs de logements éligibles reconnus comme droit opposable au logement, reconnus comme DALO, puissent accéder au logement ? Parce que c'est notre obligation, parce que vous comprenez bien que la loi DALO qui permet justement d'inverser la responsabilité et de faire en sorte que les pouvoirs publics sont responsables de garantir le droit au logement de tout le monde, il ne faudrait pas que cette convention finalement, par ces 25 %, restreigne au final si les chiffres sont plus importants.

Deuxième commentaire sur la question de la mixité sociale. Évidemment, qui peut être contre la mixité sociale ? Que l'on force que les quartiers qui ne sont pas quartiers prioritaires, donc les quartiers où on a une sociologie plutôt normale ou aisée, bref dans la moyenne par exemple, forcer qu'il y ait au moins 25 %. Ça montre qu'on peut aussi aller au-delà. C'est une bonne chose, mais quand par contre dans un quartier Politique de la Ville, on dit : « Il faut au moins 50 % des autres quartiles », quelle est la conséquence ? Est-ce qu'on est sûr que les personnes aux revenus du premier quartile vont néanmoins pouvoir tous accéder prioritairement au logement social ? Ou est-ce que ces quotas de 25 % dans un cas, de 50 % pour les autres dans d'autres cas vont-ils être discriminant ? Vous savez comme moi que si les ouvriers employés représentaient 36 % de la population active parisienne en 2001, à l'arrivée de Bertrand DELANOE, aujourd'hui ne représentent que plus de 25 %. C'est-à-dire que notre politique en faveur du logement social n'a non seulement pas réussi à absorber la disparition de ce qu'on peut appeler les logements sociaux de fait dans le parc privé, mais de fait, l'autre stratégie qui vise à faire un tiers de logements sociaux pour les revenus, je dirais, supérieurs aux revenus médians à travers le PLS, fait qu'on n'a qu'une politique discriminatoire à l'encontre des classes populaires. Donc en l'état, nous allons nous abstenir. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Je vous rappelle qu'on a un temps limité de parole. Là, j'ai laissé déborder, mais c'est la seule et dernière fois, merci.

La parole est au rapporteur, Martin BUSSY.

M. BUSSY

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et tous. J'interviens au nom du groupe Paris en Commun et surtout en remplacement de M. Thomas CHEVANDIER qui est absent et dont je porte le pouvoir. D'abord rappeler une chose : notre majorité municipale a pour premier outil de mixité sociale les différentes catégories de financement de logement social, ce qui fait qu'on attribue par principe dans

notre arrondissement un tiers de PLAI (pour les ménages aux revenus les plus modestes), un tiers de PLUS (revenus intermédiaires) et un tiers de PLS (avec des revenus un petit peu supérieurs). Donc, la mixité sociale est un objectif et fonctionne. Il peut arriver, c'est le cas par exemple au 97 de la rue Orfila de faire 50 % de PLAI, pour des ménages qui ont vraiment moins de ressources. Vous le savez par ailleurs, nous nous sommes engagés à produire 2 000 logements sociaux dans l'arrondissement durant cette mandature parce que c'est un levier de préservation de la mixité sociale et aussi un outil de lutte contre le mal logement. Donc, pour cela, la convention parisienne d'attribution des logements est un nouvel outil qui va permettre de renforcer cette mixité sociale. Jusqu'à présent, et ça a été rappelé d'ailleurs par des interventions, nous étions obligés, c'est un acquis de la loi Égalité et Citoyenneté de 2017, de réserver une part des baux signés hors quartiers Politique de la Ville pour les demandeurs de logement du premier quartile. Comme l'a rappelé M. GLEIZES, le premier quartile, dont les 25 % de revenus possédant les ressources les moins élevées. En parallèle, nous devons réserver 50 % des attributions en quartier Politique de la Ville, cette fois-ci, au deuxième, troisième et quatrième quartiles. Et ça répond aussi à votre attitude, M. DIDIER, c'est justement d'éviter qu'il y ait uniquement des familles au même type de revenus dans les quartiers Politique de la Ville.

La Convention parisienne du logement réunie en 2019 a défini des orientations stratégiques en lien avec ça, permettant d'aller plus loin dans nos objectifs ou de les rendre véritablement opérationnels. Et c'est bien que pour ça qu'en créant un dispositif d'accompagnement et de relogement des publics prioritaires, donc le ARPP, on va pouvoir mieux suivre et donc mieux garantir l'objectif de logement de 25 % des ménages de ce fameux premier quartile qui est notre priorité en tant que majorité municipale. Mais par là-même, on doit aussi être capable de mieux identifier et de mieux déployer aussi les logements et les ressources, y compris pour les DALO et pour l'ensemble, finalement, des demandeurs puisqu'on va avoir un outil de suivi de bien meilleure qualité. Nous renforçons donc les moyens favorisant l'information des demandeurs également et une plus grande qualité des dossiers pour faciliter leur instruction. Cette convention porte la poursuite des opérations de rénovation urbaine inscrites au contrat Ville 2005-2020. Et enfin, cette convention nous permettra de disposer d'outils supplémentaires pour garantir la mixité sociale effective dans nos quartiers. Nous nous en réjouissons et nous continuerons de défendre ardemment le logement social dans notre arrondissement. Je vous remercie, Monsieur le Maire, en espérant ne pas avoir été trop long.

M. PLIEZ

Merci, Martin BUSSY. Pour conclure cette séquence, ce que j'ai envie de vous dire, c'est que pour moi, la Ville de Paris, depuis 2001 est exemplaire dans sa politique de logement social. Je vous rappelle au passage que 70 % des Parisiens sont ayant droit à ce logement social. En matière de taux de logement social, vous savez que le 20^e est à 36 %, et pourtant, tout en préservant la mixité sociale à laquelle nous sommes attachés, nous continuerons à faire du logement social dans le 20^e et, par exemple, probablement que très rapidement, nous serons amenés à vous proposer dans ce Conseil le conventionnement de nouveaux logements. Alors évidemment, ces nouveaux logements, on ne les fera pas dans un parc déjà en grande difficulté et je pense notamment aux portes. Les faits sont là pour le dire, mais ces logements, nous les ferons donc hors QPV ou hors quartiers de veilles actives. Mais loger les ménages les plus fragiles tout en préservant la mixité en continuant à défendre un redéploiement vers l'ouest puisque c'est une politique parisienne du logement social dont on parle, pour les nouveaux projets, en tout cas, c'est un de nos objectifs. En attendant, ce qui est certain, c'est que nous n'avons pas de leçon de logement social ou de mixité à recevoir de ceux qui préservent les ghettos des riches. Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DLH 77 : Réitération, modification et demande de garantie d'emprunt finançant divers programmes de logement social de la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit ici de deux opérations de logements sociaux dans le 20^e : 30 logements au 8, rue des Montiboeufs. Là, c'est du logement locatif intermédiaire, le fameux PLS. Et concernant l'autre opération de 10 logements au 66, rue Pelleport, enfin j'ai mal lu donc mal vu dans le dossier la répartition entre les différentes catégories de logements, je voulais quelques précisions là-dessus. Et puis pour savoir également, je n'étais pas élu à l'époque, si ces opérations sont des

opérations dites loyer capitalisé. Voilà mes questions à Martin puisque Thomas CHEVANDIER n'est pas là.

M. PLIEZ

La parole est à Martin BUSSY pour répondre.

M. BUSSY

Merci, M. DIDIER. Comme vous vous en doutez, votre question étant extrêmement précise et extrêmement rigoureuse, les documents par ailleurs de cette délibération, attachés à cette délibération étant très nombreux et relativement complexes, n'étant pas l'élu en charge du logement, je pense qu'il est largement préférable que nous puissions répondre à cette question, soit ultérieurement lors d'un prochain Conseil, mais je crois surtout aussi en lien direct avec M. CHEVANDIER parce qu'on est là sur de la technicité. Merci à vous, cher collègue.

M. PLIEZ

Donc, on va considérer que la réponse sera apportée rapidement et par écrit. Je ne l'ai pas sous les yeux.

M. DIDIER

Du coup, Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons sur la délibération et je contacterai Thomas CHEVANDIER pour avoir des précisions parce que ce n'est pas très clair sur la répartition. Mais effectivement, le dossier était complet.

M. BUSSY

Je vous remercie, M. DIDIER.

M. PLIEZ

Alors, on va voter sur cette DLH 77.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 SG 19 : Avis sur les projets d'arrêté des communes limitrophes de la Ville de Paris instaurant une zone à faibles émissions. M. Vincent GOULIN rapporteur.

M. GOULIN

Merci. Chers collègues, effectivement, cette délibération porte sur un sujet extrêmement important concernant les outils à mettre en place sur un sujet ô combien d'actualité avec les beaux jours qui s'annoncent, à savoir la mise en place d'une zone à faibles émissions. On nous propose effectivement d'émettre un avis par rapport aux communes limitrophes de la Ville de Paris sur la mise en place de cette ZFE. Malheureusement, les effets de la pollution ne sont plus à démontrer. Je rappellerai simplement deux chiffres : 6 600 décès prématurés par an qui pourraient être évités sur le territoire de la métropole du Grand Paris selon l'Agence santé publique France, 40 000 personnes respirent un air très pollué d'après l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air. Afin de lutter contre la pollution atmosphérique et de répondre aussi à l'urgence sanitaire, le Conseil métropolitain a adopté le 1^{er} décembre 2020, le lancement de la seconde étape de la mise en œuvre de la ZFE métropolitaine. Cet avis vise à interdire les véhicules Crit'Air 4 et 5 et non classés, sauf évidemment exception comme, par exemple, les personnes en situation de handicap ou les véhicules d'intérêt général, également évidemment les transports en commun. Donc, une interdiction la semaine de 8 h à 20 h et dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86. Donc, conformément à la loi, plusieurs communes limitrophes de la ville consultent pour avis le Conseil de Paris sur leur projet d'arrêté. Cette décision prendra effet le mardi 1^{er} juin avec la signature de l'arrêté. Elle sera ensuite étendue progressivement en juillet 2022 pour les critères 3 et janvier 2024 pour les véhicules critère 2. L'objectif final, je le rappelle, c'est d'atteindre 100 % de véhicules propres en circulation en 2030.

Donc la ZFE est reconnue comme l'une des mesures les plus efficaces de la lutte contre la pollution atmosphérique en ville. Il y a aussi à noter que les aides à l'achat pour rouler propre par ailleurs sont cumulables, je citerai la prime à la conversion, le bonus écologique versé par l'État et les aides de la métropole du Grand Paris. Je crois que ce sujet concerne vraiment les habitants du 20^e arrondissement et bien au-delà et nous sommes donc très attendus sur ces outils à mettre en place visant à limiter la pollution atmosphérique, raison pour laquelle notre groupe appelle à voter pour, ainsi que la majorité.

M. PLIEZ

Merci, Vincent GOULIN.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2021 DAC 384 : Subvention d'équipement (3.000 euros) à l'association Les Pas Sages des Vignoles (20^e) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019.
M. Pascal JOSEPH rapporteur.**

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Je serai assez bref. Donc depuis quatre ans, l'association Les Pas Sages des Vignoles travaille à la création d'un espace mémoriel dédié à l'histoire de l'Espagne républicaine, à destination des chercheurs, du grand public et des scolaires. La subvention d'équipement vise à permettre de poursuivre la numérisation du fonds d'archives que l'association a constitué. Et donc, j'avais plusieurs questions sur le sujet. Je voulais savoir quels travaux avaient déjà été réalisés, de combien de documents le fonds d'archives était-il constitué. On parle aussi d'un Conseil scientifique et d'un comité de soutien. Je souhaitais connaître les membres de ces différents comités. Et enfin, je voulais savoir quand est-ce que la première exposition serait opérationnelle ou, en tout cas, ouverte au public ? Je vous remercie.

M. PLIEZ

Pascal JOSEPH pour répondre.

M. JOSEPH

Oui, Monsieur le Maire, cher collègue DIDIER. Alors, vous me posez des questions auxquelles je suis un peu en mal de répondre, sachant que c'est une délibération, c'est un projet qui vient de loin, qui a été porté sous la précédente mandature par Catherine VIEU-CHARIER notamment et Ian BROSSAT. Ce que je peux vous dire en l'état, et vous l'avez rappelé, c'est le soutien à la mémoire des Républicains espagnols, aussi bien de la guerre d'Espagne portée par la CNT et en mémoire du POUM et aussi au mouvement de libération puisque la Nueve, donc la 9^e compagnie, a été celle qui est entrée dans Paris avec des éléments de la 501^e. Donc, ce que je peux vous dire, c'est notre soutien ici à tout un travail de numérisation, afin de faire de cet espace un haut lieu de mémoire. Mais j'ai bien noté vos questions et je vous propose d'y répondre dans le détail, hors Conseil évidemment, si vous en êtes d'accord.

M. DIDIER

Avec grand plaisir. Merci, Pascal.

M. PLIEZ

Très bien.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DEVE 16 : Dénomination « jardin Toussaint Louverture » attribuée à l'espace vert situé 47, rue des Cendriers (20e). M. Pascal JOSEPH rapporteur.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. J'exprimerai deux regrets dans cette délibération : le premier, pourquoi changer la dénomination de ce parc qui est connu de tous comme le square des Amandiers, et puis le second, j'y vois une petite provocation, alors que nous allons célébrer le bicentenaire de la mort de Napoléon, le 5 mai 2021. Ce même bicentenaire qui est marqué malheureusement par le nouvel ordre moral qui fait chaque jour sentir son emprise de manière un peu plus étouffante dans notre pays. Alors, pourquoi un tel empressement pour renommer le square des Amandiers ? Pourquoi choisir de dénommer ce square du nom de l'un des opposants de Napoléon, l'année du bicentenaire de sa mort, si ce n'est par provocation, je le répète. Toussaint Louverture est mort en captivité le 7 avril 1803. Nous aurions pu attendre l'année 2023 pour délibérer sur une nouvelle appellation de ce square. Dans tous les cas, nous voterons évidemment favorablement cette délibération, même si je regrette profondément le calendrier que vous avez choisi. Toussaint Louverture mérite toute sa place dans l'histoire, une histoire que je ne souhaite pas, moi, contrairement à d'autres, vouloir systématiquement réécrire par dogmatisme, je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. J'ai deux demandes de parole supplémentaires : Laurent SOREL et d'abord Jérôme GLEIZES ensuite.

M. SOREL

Merci, Monsieur le Maire. Je suis assez estomaqué par l'intervention de mon collègue, DIDIER François-Marie. Alors déjà, je ne vois pas quelle est la provocation dans cette histoire. Je trouve que c'est un beau symbole, on va dire, que ce square, dans un quartier populaire soit nommé Toussaint Louverture. Déjà que ce soit un square, alors pas bien grand, mais il faut se rappeler quand même des belles paroles de Toussaint Louverture quand il fut arrêté qui disait la tête haute « qu'en me renversant, on a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs. Il repoussera par la racine parce qu'elles sont profondes et nombreuses ». Je trouve que c'est un beau symbole, que ce soit un jardin qui porte son nom et un jardin dans un quartier populaire où, si ça se trouve, il y a des descendants d'esclaves, des descendants de révoltés qui, lors de la Révolution française, ont pris au mot justement les idéaux de liberté et d'égalité et se sont révoltés. Et je trouve que c'est une belle réponse donnée à ce gouvernement. Alors, pour le coup, s'il y a ordre moral et s'il y a à critiquer, c'est bien par rapport à un gouvernement et à une Droite qui est omniprésente et dans les ministères et sur les plateaux télé et qui nous imposent un discours extrêmement raciste. Et j'ai été choqué et je pense qu'un certain nombre d'habitants des Amandiers ont été choqués aussi d'apprendre, par la bouche de M. ATTAL notamment, que finalement, on pouvait célébrer Napoléon. Alors, il ne s'agit pas de le rayer des livres d'histoire. Ma fille est en train de faire Napoléon d'ailleurs en 4^e actuellement, je ne lui dis pas qu'il ne faut pas apprendre ses leçons, je lui dis de bien apprendre ses leçons justement et je lui ai parlé, parce que c'est ma fille et parce que je suis descendant d'esclave en tant que Martiniquais. Je lui ai parlé justement de cette histoire particulière de Napoléon, de Joséphine De Beauharnais qui est née en Martinique, qui avait des esclaves et qui ont rétabli l'esclavage et qui ont écrasé les révoltes des esclaves. Ça, c'est effectivement ce qu'on appelle l'histoire. Il s'agit de ne pas effacer cette histoire, il s'agit de célébrer ceux qui se sont battus contre l'injustice, contre le rétablissement de l'esclavage et pour la dépendance d'un peuple, le peuple haïtien en l'occurrence. Et je voudrais juste rajouter que ça fait peut-être un petit peu contrepoids à, on va dire, la dénomination d'une autre place de l'autre côté de Paris, Claude Goasguen. Je ne sais pas si ça va faire oublier justement l'absence de certains élus lors du vote, mais je trouve en tout cas que ça permet au moins dans le 20^e d'opposer un meilleur symbole que cette honteuse dénomination de place dans l'ouest parisien du nom d'un ancien élu de Droite, Claude Goasguen. Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Alors, comme mon collègue, Laurent SOREL, je ne comprends pas les propos de M. DIDIER. Il n'y a pas de provocation en nommant une place Toussaint Louverture. Le contraire et la provocation, c'est qu'il aura fallu attendre aussi longtemps pour avoir un jardin Toussaint Louverture. La provocation, elle est là. Quand on fait référence à Napoléon, qu'on fait un devoir de mémoire, il y a à la fois les aspects positifs et les aspects négatifs. J'étais déjà intervenu au Conseil de Paris suite à une intervention sur Napoléon, assez dithyrambique, où il n'y avait que les aspects positifs de Napoléon. Non, Napoléon, il y a aussi des aspects négatifs et un des aspects négatifs le plus important, c'est que l'esclavage a été aboli durant la Révolution française et c'est Napoléon qui a rétabli l'esclavage, tout justement il l'a rappelé, Laurent SOREL, la raison de pourquoi ça a été remis en place, il a fallu attendre 40 ans plus tard pour abolir à nouveau et définitivement l'esclavage. Ça, c'est quelque chose qui marque définitivement Napoléon dans l'histoire. Il y a d'autres éléments, mais là, on n'est pas pour parler de Napoléon, mais puisqu'on parlait de Napoléon, je ne comprends pas ce que côté dithyrambique. Napoléon, dans beaucoup de pays européens est considéré comme quelqu'un qui a massacré des populations civiles, et donc dans beaucoup de pays européens, Napoléon n'est pas du tout un héros. Donc à un moment, il faut faire attention sur ce qu'on défend. Et là, on est pour remémorer des choses. Et il n'y a pas que des aspects positifs, il n'y a pas que le Code civil chez Napoléon, il y a aussi tous ces aspects négatifs, notamment sur la partie de Napoléon empereur, pas du Napoléon révolutionnaire. C'est pour ça que ce n'est pas du tout une provocation. Je trouve que c'est même à l'honneur du 20^e arrondissement, donc un arrondissement aussi métissé, d'avoir une place Toussaint Louverture. Donc voilà, je m'arrêterai là-dessus.

M. PLIEZ

Merci. Je laisse Pascal JOSEPH répondre après ces...

M. JOSEPH

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Moi, je ne peux que me réjouir en tant qu'élu à la mémoire de voir ce débat historique égayer nos assemblées parfois plus techniques et plus technocratiques. Donc, j'en prends acte et je me réjouis de voir la vivacité des uns et des autres. D'abord, je veux rester factuel. C'est un jardin qui effectivement s'appelle « le jardin des Amandiers ». Pour répondre à la question précise de M. DIDIER, de mon collègue DIDIER, dénommé ainsi, ce square qui porte, et j'y viendrais sur le nom, un tel nom ou un tel nom, n'emporte aucune conséquence pour les habitants. Nous ne débaptisons pas une rue, nous ne débaptisons pas quelque chose qui mettrait en difficulté, et c'est le principal souci de la commission de dénomination, première chose. Donc, personne ne sera perdu dans Paris. La deuxième chose, c'est que c'est un projet aussi qui part de loin. Un projet avait été évoqué d'avoir une petite rue Toussaint Louverture dans le 11^e et qui n'était pas à la hauteur du personnage, et donc la question a été reprise par la commission de dénomination. Ensuite, moi je ne veux pas rentrer dans le débat que vous avez ouvert, M. DIDIER, mais c'est tout de même un peu une inversion de la charge de la preuve que de faire de Toussaint Louverture un opposant, il était plutôt une victime du rétablissement de l'esclavage, notamment pour cause de blocus des Britanniques contre la France et qui a motivé. Et je suis particulièrement gré, et ce n'est pas souvent que ça m'arrive, à Jacques CHIRAC qui, justement, le 10 mai a fait du 10 mai la journée nationale de reconnaissance des crimes de l'esclavage. Nous lui devons cela, et chaque année, nous le fêterons également, et ça fait écho au rétablissement, le 10 mai 1802, par... ça a été rapporté, après que la convention avec Robespierre ait aboli l'esclavage, ça fait écho au rétablissement, le 10 mai 1802 et ça fait donc aussi écho à la deuxième abolition définitive par Victor SCHœLCHER, le 27 avril 1848. Dans les conditions sanitaires, je ne sais pas ce que prendra la forme de cette inauguration. Ce sera le 27 avril, donc, en date du décret SCHœLCHER dans l'après-midi. En revanche, je veux quand même terminer deux, trois petits points. Je pense que nous avons la chance, le Maire nous a évoqués en d'autres lieux, la volonté d'avoir des quartiers de mémoire. Là aussi, je veux combler quelques éléments. Ça n'est pas une dénomination qui tombe seule dans ce quartier. Il y a le jardin qui sera désormais, le 27 avril, le jardin Toussaint Louverture. Il y a à côté la rue Delgrès qui a été, le colonel DELGRES qui s'est fait sauter avec ses hommes, notamment en mai 1802 au moment de rétablissement de l'esclavage et je vous invite, M. DIDIER, à lire la proclamation à tout l'univers en date du 10 mai 1802 du colonel DELGRES. C'est un magnifique texte.

Donc, nous aurons le jardin Toussaint Louverture, nous aurons la rue Delgrès. Et dans la rue Delgrès, je veux saluer le travail qu'a effectué George PAU-LANGEVIN pour que cette rue sans nom ait un

nom, celui-ci. Et nous avons dans cette rue Delgrès un banc qui a été inauguré en novembre, je fais appel aux plus anciens d'entre nous, c'était sous la première mandature, par Toni MORISSON elle-même. Donc, nous aurons un beau quartier mémoriel sur la mémoire de l'abolition des esclavages et sur la reconnaissance des hommes libres, sachant que ces cérémonies, telles que nous les organisons ou en avril, ou le 10 mai, grâce à Jacques CHIRAC, nous le ferons également le 10 mai, permettait aux élèves de l'école de la rue des Cendriers et à l'EHPAD de participer à cette cérémonie et donc aussi d'avoir un aspect intergénérationnel. Et donc, j'espère avoir vaincu vos réticences. C'est le but de la discussion. Merci.

M. PLIEZ

Merci.

M. DIDIER

Aucune réticence de ma part puisque j'ai dit que nous voterons favorablement cette délibération. Je m'étonnais simplement du calendrier. Loin de moi l'idée de ne pas célébrer la mémoire de Toussaint Louverture.

M. JOSEPH

Le calendrier est parfaitement choisi, c'est le 27 avril.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je ne peux pas passer la parole à Brigitte JASSIN qui lève la main puisque ce n'est pas dans le règlement, mais je crois que François-Marie DIDIER a apporté sa conclusion.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2021 DAC 08 : Subventions (920.500 euros), conventions et avenants pour neuf structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.
Mme Marthe NAGELS rapporteure.**

Mme NAGELS

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je voulais profiter de ce Conseil pour mettre en avant cette belle délibération qui propose de subventionner des structures qui favorisent la promotion de l'appropriation de l'espace public et du geste circassien. Et parmi les structures qui sont subventionnées par cette DAC n° 08, il y en a trois qui concernent le 20^e. La première, c'est A suivre Prod et son projet Artère qui accompagne, qui crée et qui diffuse des compagnies d'art de la rue, dont certainement le 20^e. Ils ont notamment travaillé avec la compagnie CTA sur différents projets, mais on a aussi et surtout « Et 20 l'Été », le festival de la Mairie du 20^e dans l'espace public organisé par l'association Paris Culture 20 qui est soutenue par cette délibération. On va organiser la 13^e édition en 2021, toujours avec une grande diversité de propositions et de multiples liens avec les partenaires de l'arrondissement. Et puis le troisième acteur soutenu, c'est l'association Petits Oiseaux Production qui porte le festival « Les Nocturbaines » qui en 2021 verra sa 25^e édition. C'est aussi un festival consacré aux arts de la rue, qui rassemble un public varié et familial et que nous soutenons aussi d'ailleurs au titre de la commission culture du 20^e arrondissement, tout comme « Et 20 l'Été ». Je voulais souligner l'implication absolument remarquable de cette structure lors de l'année passée. Malgré toutes les restrictions induites par la crise sanitaire, elles ont su innover, s'adapter, proposer des rendez-vous qui ont été très appréciés par les habitants du 20^e et de Paris. Voilà, moi j'espère personnellement, et je sais Monsieur le Maire vous portez aussi cette ambition que le spectacle vivant sur l'espace public pourra reprendre dès que possible dès le printemps, espérons-le, une fois que la situation sanitaire sera de nouveau sous contrôle. Donc, je vous invite à voter cette délibération, merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2021 DAC 281 : Subvention (20.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20^e).
Mme Marthe NAGELS rapporteure.**

Mme NAGELS

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette fois, c'est pour soutenir une subvention de 20 000 € à l'association Musique Ensemble du 20^e que vous êtes sans doute nombreux à connaître. Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur de l'éducation et des pratiques artistiques amateurs, la DAC, la Ville de Paris propose aujourd'hui une subvention de 20 000 € à cette association qui fête ses 20 ans en 2020. Elle s'est considérablement développée depuis sa création et, aujourd'hui, elle regroupe 30 professeurs et 500 élèves. Donc, c'est vraiment une école de musique associative très importante pour l'arrondissement, qui permet à des enfants mais aussi à des adultes qui ont des pratiques artistiques amateurs de trouver un lieu, des cours de qualité pour la pratique de la musique. C'est une association qui propose aussi une grande diversité d'instruments et qui s'intéresse à la musique du monde, ce qui fait évidemment sens dans le 20^e arrondissement. Une partie de ces élèves provient des quartiers populaires et l'association ambitionne d'en accueillir plus des quartiers populaires du 20^e, ce que nous saluons évidemment. Je les remercie vraiment parce que leur offre de cours s'inscrit en grande complémentarité avec ce que propose directement la Ville de Paris, notamment à travers ses conservatoires et je crois que c'est vraiment en unissant nos forces que l'on pourra proposer à tous les enfants et aux adultes du 20^e qui le souhaitent une pratique artistique amateur de grande qualité. Donc, je vous invite à voter cette délibération et vous en remercie.

M. PLIEZ

Et moi je vous invite donc à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2021 DDCT 22 : Subventions (467.258 euros) à 72 associations pour le financement de 97 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens.
M. Maxime SAUVAGE rapporteur.**

Mme DJELLALI

Oui. Merci, Monsieur le Maire, pour la prise de parole. Effectivement, je tenais à souligner le travail et la nécessité de soutenir les structures et les associations dans le secteur de l'ESS, de l'économie sociale et solidaire, qui constituent un tissu social indispensable pour l'amélioration des conditions de vie des habitants et des habitantes. Il s'agit ici tout d'abord de reconduire les contrats existants auprès d'associations autour de l'ESS qui ont fait un énorme travail pendant cette crise. Ces postes ont constitué des filets de sécurité, alors que la population souffrait de la crise sanitaire et alors que les entreprises sont dans une crise économique sans précédent. Et il s'agit également d'un financement par la Ville qui participe au maintien de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la Ville avec des contrats locaux et au service d'une activité de l'ESS. Le dispositif des adultes relais est un des seuls dispositifs qui constitue un réel levier permettant à la fois de créer de l'emploi et de soutenir au mieux le travail des associations dans le secteur de l'ESS. C'est pour cela que je vous invite à voter pour cette délibération. Malgré tout ça, malgré tout, cet outil que nous devons bien évidemment honorer, il est regrettable d'en avoir supprimé d'autres tout au long de cette présidentielle avec la suppression au niveau des créations d'emploi sur la création des contrats aidés, par exemple, en 2017, promettant que cela soit compensé. Malheureusement, ce ne sont que des effets d'annonce, ou encore de nouvelles annonces autour de l'augmentation des effectifs en IAE, mais où le budget alloué est toujours insuffisant pour les structures. Il est donc aujourd'hui très difficile d'embaucher dans les structures ESS pourtant considérées comme le secteur solidaire et générant un lien indispensable comme nous avons pu le remarquer pendant le premier confinement. Merci à vous.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Dalila ZIANE.

Mme ZIANE

Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues. Je remercie également Lila DJELLALI pour son intervention. Alors sans surprise, nous dénonçons une fois de plus la méthode du paquet qui oblige notre groupe à voter les subventions concernées en un seul bloc. Alors, ce vote unique va nous contraindre malgré tout, malgré le rôle notamment fondamental de ces dispositifs dans nos quartiers, malgré aussi le contexte sanitaire, à nous abstenir, tout simplement parce que le regroupement de ces subventions ne tient pas compte de la localisation de ces associations, ce qui va nous obliger à nous positionner pour l'attribution de subventions à d'autres associations d'autres arrondissements. Dans le cadre de cette délibération, nous demandons un vote disjoint concernant le projet de subvention dans le 10^e qui est de 4 700 € que vous souhaitez accorder notamment à l'ACORT, position que nous avons déjà pu aborder lors des précédentes séances. Nous ne reviendrons pas ici sur le contenu du texte, de l'appel de la marche des solidarités du 16 mars 2019, dont l'ACORT a été signataire. Nous ne remettons pas du tout en cause l'action sociale de cette association, mais nous réitérons simplement ce soir que nous ne pouvons pas cautionner les discours militants que tiennent les responsables de cette association, tout simplement parce qu'ils fragilisent selon nous le ciment et la cohésion nationale. Et donc, on ne peut pas tenir un discours d'un côté d'aide et de support à l'ESS et de l'autre côté de fragilisation de la communauté nationale. Donc, notre groupe souhaite un vote disjoint concernant cette délibération concernant cette affectation dans le 10^e et s'abstiendra dans le cas contraire. Je vous remercie.

M. SAUVAGE

Donc, merci, Monsieur le Maire. Déjà pour répondre à Mme ZIANE, on ne peut pas disjoindre le vote. Il y a huit arrondissements qui sont consultés sur ce projet de délibération puisqu'il y a huit arrondissements qui abritent sur leur territoire des quartiers Politique de la Ville. Et nous, nous sommes amenés à nous prononcer sur cette délibération parce que nous avons donc, nous, des territoires en Politique de la Ville et que 18 associations sont concernées par les subventions de la Ville de Paris, s'agissant du dispositif les Adultes Relais. Donc, je vais en profiter pour reparler de ce dispositif des contrats Adultes relais. J'en avais déjà parlé lors du Conseil d'arrondissement du 2 novembre dernier, mais c'est un beau dispositif, donc ça mérite qu'on s'y attarde un peu. Ça a été créé sous le gouvernement de Lionel JOSPIN en 2000 avec un objectif, c'est faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans les quartiers populaires. Pour être éligible à ce dispositif, il faut répondre à trois critères : avoir moins de 30 ans, vivre dans un quartier Politique de la Ville et être sans emploi. Donc, trois critères, je les ai dits. Quand on est embauché dans le cadre de ce contrat, soit c'est en CDI, soit c'est en CDD de trois ans renouvelables une fois et c'est pour exercer des missions qui relèvent soit de la médiation sociale, éducative, culturelle ou des missions de prévention. Ces contrats bénéficient d'une aide de l'État de 19 875 € qui sont versés aux structures qui accueillent ces contrats. Alors, il y a différentes structures : les collectivités territoriales, les hôpitaux, les offices HLM, mais également les associations et c'est l'objet de cette délibération puisque, et il faut le souligner, la Ville de Paris a fait un choix très fort depuis plusieurs années, c'est de compléter à hauteur de 4 700 € par contrat l'aide financière apportée par l'État pour permettre aux associations de payer ces Adultes Relais au niveau du SMIC sans reste à charge. Donc, c'est un effort important fait par la Ville de Paris qui représente sur cette délibération 470 000 € et à l'échelle du 20^e, c'est 103 000 € répartis, je le disais au début, sur 18 associations qui représentent 22 postes. C'est à souligner, dans un contexte où depuis 2017, le gouvernement a fortement réduit les emplois aidés, au prétexte que ça coûtait cher d'une part et que d'autre part, c'étaient des dispositifs qui ne permettaient pas l'insertion professionnelle des bénéficiaires, ce qui est complètement faux quand on lit les études de la DREES qui montrent par exemple que pour les emplois aidés dans le secteur non marchand, c'était plus d'un bénéficiaire sur deux qui arrivaient à se réinsérer après six mois. Et d'autre part, dans un contexte aussi où la Région Île-de-France depuis 2015 a totalement remis en cause le dispositif des emplois tremplins. À croire que la Région Île-de-France a oublié que 13 % de ses habitants vivaient dans les quartiers Politique de la Ville. Donc, c'est pour ça que je vous invite à voter cette délibération. Dire aussi qu'au-delà des associations qui sont présentes dans cette délibération, nous accompagnons, en lien avec les deux délégués du préfet et les EDL, toutes les associations du 20^e qui cherchent à obtenir courant 2021 ou par la suite d'accueillir un poste Adulte Relais au sein de leur association. Donc, votons cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose donc de voter et, effectivement, je crois que Maxime a bien souligné l'importance pour nos quartiers de bénéficier de ces emplois.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Nous allons, chers collègues, maintenant procéder au vote groupé de tout ce qui n'a pas fait l'objet de discussions.

2021 DASCO 09 : Collèges publics parisiens, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (2.787 euros), subventions d'équipement (76.350 euros), et subventions pour travaux (279.691 euros).
Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2021 DFPE 116 : Subvention (35.173 euros), avenant n° 8 à l'association Crèche Parentale Farandole (20^e) pour la crèche parentale (20^e). **M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.**

2021 DASES 42 : Subventions (12.600 euros) aux associations Compagnie Résonances, Culture et Bibliothèques pour tous, la Table ouverte et Tous ensemble pour leurs actions de soutien aux seniors isolés. Convention. **M. Hamidou SAMAKE rapporteur.**

2021 DASES 64 : Subventions (15.500 euros) et convention avec trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.
M. Hamidou SAMAKE rapporteur.

Après consultation des membres, l'ensemble des délibérations est adopté.

2. Vœux

V20-2021-081 : Vœu présenté par Epency Epara Epara et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, Écologistes et Républicains, relatif à la dénomination du TEP situé rue Olivier Métra en mémoire d'Eudy Simelane.

M. EPARA EPARA

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Pour présenter ce vœu, je voulais vous dire qu'aujourd'hui, en Europe et précisément en Hongrie, en Pologne, on bafoue les droits humains et les droits des personnes LGBTQ+ car les violences et les discriminations exercées à l'encontre de ces personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre sont encore trop répandues et ne sont plus tolérables au XXI^e siècle. À Paris, avec Anne HIDALGO et dans le 20^e avec Éric PLIEZ, nous continuons à entreprendre des actions concrètes visant à lutter contre toutes les formes de discrimination. Avec la dénomination du TEP Olivier Métra en mémoire d'Eudy SIMELANE, footballeuse sud-africaine qui est à l'intersection de toutes les discriminations, car lesbienne et noire, nous tenons notre promesse et nous mettons en valeur la contribution si souvent oubliée des femmes par la féminisation d'un de nos équipements sportifs. Pour cela, il nous semblait pertinent de donner le nom d'Eudy SIMELANE au TEP de la rue Olivia Métra. Le sport, vainqueur de la cohésion sociale vivre ensemble, dont les valeurs de tolérance, de solidarité, de partage, de courage, d'égalité et l'engagement étaient celles défendues par Eudy SIMELANE qui a été violée et assassinée parce que noire et lesbienne. Alors, nous devons désormais rendre visible les victimes de discrimination et les difficultés des personnes LGBTQ+ à se faire connaître en tant que telles, ainsi que le travail de tous les acteurs qui luttent contre ce fléau. Pour toutes ces raisons, je demande à notre Conseil de voter pour ce vœu qui attribue la dénomination d'Eudy SIMELANE au TEP situé 49, rue Olivier Métra et qui dorénavant donnera lieu à des événements sportifs en sa mémoire. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Laurent SOREL voulait prendre la parole. Vous m'entendez ? Oui, c'est bon ?

M. SOREL

Juste pour dire aussi que c'est un autre beau symbole à la fois beau et terrible parce que c'est une footballeuse sud-africaine qui voulait vivre ouvertement son homosexualité et qui a été violée et torturée dans son township. Et je veux juste rajouter que c'est ce qu'on appelle – alors, je ne sais pas, le terme est terrible, mais ce qu'on appelle – les viols correctifs, c'est-à-dire avec la volonté de « corriger » politiquement. Et alors, je pense que ça t'a échappé, EPARA EPARA, mais ce n'est pas parce qu'elle était noire évidemment, c'était parce qu'elle était lesbienne puisqu'elle a été violée par des compatriotes tout aussi noirs qu'elle, voilà. Et c'est aussi un symbole très fort qui traverse les frontières à un moment où le football féminin se développe et où justement, il est important de se battre aussi pour la reconnaissance des luttes LGBT. Évidemment, on votera avec enthousiasme cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Emmanuelle RIVIER pour une explication de vote du groupe GEP, et Nathalie MAQUOI ensuite.

Mme RIVIER

Oui, bonsoir à toutes et tous. Alors, je partagerai mon temps de parole avec Antoinette GUHL qui ajoutera un mot à mon intervention, juste pour saluer cette dénomination, pour rappeler tout de même qu'effectivement, Eudy SIMELANE a été violée en raison de son orientation sexuelle, qu'elle a été violée d'une manière particulièrement abominable puisqu'il s'agissait d'un viol collectif et qu'elle a été poignardée à 25 reprises afin de la punir, c'est ce qu'on appelle un viol punitif, et de dissuader les autres. Et compléter aussi l'intervention de mon collègue Epency puisqu'il est bien dit dans ce vœu que cette nomination devra donner lieu périodiquement à des événements notamment sportifs, rappelant au grand public que la vie et les engagements d'Eudy SILEMANE et promouvant la lutte contre les discriminations et violences dans le sport. Très bien, nous nous y associons pleinement. Il ne faudra simplement pas oublier que c'est chez nous aussi, ce n'est pas seulement en Afrique du Sud. Et l'actualité nous l'a pleinement démontré. Voilà, j'en ai terminé, merci. Nous voterons pour, bien évidemment.

M. PLIEZ

Merci. Antoinette GUHL, excusez-moi, c'est Antoinette GUHL, vous avez partagé votre temps de parole.

Mme GUHL

Monsieur le Maire, chers collègues, moi j'aimerais ajouter un élément, là c'est plus sur le TEP en question puisque le vœu précise qu'il y a des travaux actuellement sur le lieu. Il se trouve en fait que comme c'est un lieu qui permet l'exercice du sport, nous aimerions savoir s'il est possible de décaler ces travaux à partir d'octobre prochain, de manière à ce qu'ils s'effectuent en hiver. Aujourd'hui, en pleine période de Covid, il y a effectivement un besoin d'avoir ces espaces ouverts pour les enfants du quartier et les jeunes du quartier. Donc, comme j'ai cru voir qu'il était fermé, mais que les travaux n'avaient pas commencé. Je voulais simplement suggérer qu'on puisse reporter ces travaux à l'automne.

M. PLIEZ

Je propose que Nathalie MAQUOI puisse intervenir et EPARA EPARA répondra ensuite à cette suggestion.

Mme MAQUOI

Merci, Monsieur le Maire. Pour Générations, on s'associe et on remercie EPARA d'avoir déposé ce vœu. Pour lui s'inscrit aussi dans une tradition dans le 20^e que ce soit dénomination comme Ken Saro-Wiwa ou Wangari Maathai ou Mahalia Jackson et ça met en exergue dans nos mémoires cette diversité et un certain nombre de combats, et ça permet aussi de faire vivre, on le voit, ces

nominations ce qu'elles ont ensuite produit comme évènements dans le 20^e. Je m'associe aussi à la demande sur la question des travaux puisque les travaux sont multiples de la part des usagers qui le fréquentent et qui espèrent pouvoir, cet été, bénéficier d'un équipement dans une période où on est encore incertain que les intérieurs ouvrent et qu'on puisse y compris se déplacer en dehors de Paris assez facilement. Merci.

M. PLIEZ

Je laisse Epara répondre avant de répondre à mon tour. Epara.

M. EPARA EPARA

Écoutez, les travaux sont demandés depuis quatre ans, et là nous venons juste d'avoir le retour des entreprises et ils ne sont disponibles que là pour quatre mois à partir du mois de mai. Donc franchement, je crois qu'il y a des TEP autour de ce TEP où les jeunes du quartier peuvent aller quand même s'amuser même pendant l'été...

M. PLIEZ

Je vais reprendre. Vous m'entendez encore là ou pas ? C'est petit bug. Ici oui, ça va. D'accord. Epara a été déconnecté, mais vous avez compris et je vais aller dans son sens et on va regarder, mais ça pose un vrai problème parce que ce TEP, moi j'en ai entendu parler depuis tout le début, enfin bien avant notre élection. J'y ai fait plusieurs visites. Il y a une vraie attente des habitants. Il est très dégradé, il est difficilement utilisable par ailleurs. Donc, ce que je vous propose, c'est qu'on va regarder si quelque chose est possible, mais franchement, je ne voudrais pas que les habitants aient l'impression qu'on fait machine arrière, surtout si les choses sont déjà très programmées. Voilà, alors il faut savoir qu'on aura de la qualité après. Donc, on va regarder, mais avec vraiment la réserve que vient de dire Epara. En attendant, il s'agit d'abord de voter un vœu qui vise d'abord la dénomination. Je crois que là, il y a plutôt un consensus.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2021-082: Vœu relatif au refus de la fermeture définitive du bureau de Poste Édith Piaf et à la nécessité d'un dialogue exigeant avec La Poste, présenté par Michel Jallamion et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, Écologistes et Républicains.

M. JALLAMION

Merci, Monsieur le Maire. Donc oui, il s'agit d'un vœu, en fait, pour la Poste. Alors, il y a deux sujets sur la Poste. Donc, ce vœu va dans la continuité du vœu que nous avons adopté en novembre sur proposition du groupe PCF. Cette fois, donc, c'est le groupe Paris en Commun qui en dépose un sur deux axes : l'un, c'est sur la suppression de la Poste Edith Piaf. Donc, j'ai discuté notamment avec Antoine ALIBERT qui demandait si on pouvait préempter, etc. Mais hélas, la vente a déjà eu lieu. Donc, le nouveau propriétaire, en fait, doit effectuer des travaux. Et par conséquent, ces travaux, de toute façon, fermeraient la Poste pour deux ans. Mais la Poste a décidé de partir définitivement de ce lieu et on essaye évidemment de voir avec elle s'il n'y aurait pas d'autres emprises foncières à proximité, mais on espère qu'elle est bien dans cette recherche de foncier et non pas dans la fermeture définitive du bureau de Poste. Et donc, ce vœu, évidemment, est pour exiger qu'on ait un plan en tout cas au moins pendant la durée de fermeture qui correspondrait à quelque chose puisqu'aujourd'hui, ce qui nous est proposé, c'est quatre points contacts chez des commerçants et un report en grosse partie sur la Poste du Télégraphe qui évidemment est à 25 minutes de là et ne correspond absolument pas à la Ville du quart d'heure qu'on essaye de mettre en place avec la Ville de Paris. Donc, on est quand même en dialogue avec la Poste. Donc, on espère avoir bientôt un rendez-vous sur cette question précise. Il y a aussi un autre problème, c'est celui des boîtes aux lettres jaunes. Donc, on a été saisi par le conseil citoyen qui regroupe des citoyens des quartiers Politique de la Ville, de l'enlèvement de boîtes aux lettres, notamment autour de boulevard Davout. Donc, il y a également l'exigence qu'on soit informé lorsque la Poste souhaite enlever ces boîtes aux lettres et qu'on ne les apprenne pas au détour de conversations avec les habitants ou qui nous apostrophent pour que le dialogue avec la Poste passe correctement. Donc, on exige cela. Donc, il y a déjà un retour. Pour vous informer, j'ai eu durant notre Conseil là, à l'instant, de la Poste sur la boîte

aux lettres. Et donc, il y aura une boîte aux lettres jaune qui va être remise apparemment à côté du métro de Méribel et qui devrait satisfaire le Conseil citoyen. Et je vous propose évidemment d'adopter le vœu en l'état pour évidemment marquer le coup, mais surtout que le Mairie soit considéré comme un interlocuteur réel, et donc qu'on puisse discuter le plus en amont possible des problèmes qui peuvent se produire. Après, on comprend, les problèmes financiers que rencontre la Poste, notamment du fait du Covid, mais ensuite voilà, chacun voit un peu midi à sa porte. Pour nous, le service postal n'est pas un coût, mais il est évidemment une richesse et c'est d'ailleurs le cœur de métier de la Poste. En tout cas, c'est la raison pour laquelle la Mairie du 20^e est prête à soutenir la Poste et à travailler en partenariat avec elle sur énormément de sujets. Le dernier en date étant le point France service qui sera mis en place à la Poste Saint-Blaise qui permet de pérenniser la Poste Saint-Blaise et qui, j'allais dire, pour une fois en France, en tout cas n'est pas liée à la fermeture de services publics, mais c'est réellement un service en plus pour les habitants du quartier de Saint-Blaise. Et donc, on espère qu'on arrivera à les associer avec tout ce que fait le CASVP et ce que fait le point d'accès au droit pour réussir à valoriser nos outils. Voilà, donc je vous invite à voter ce vœu.

M. PLIEZ

Merci, Michel. J'ai une demande de prise de parole de Virginie DASPET et une demande d'explication de vote ensuite de Danielle SIMONNET.

Mme DASPET

Merci. Plusieurs sujets. Je vais intervenir sous ma casquette urbanisme et puis après pour donner une position de vote. Déjà, ce n'est pas du tout la première fois qu'on nous ferme une Poste dans le 20^e, en tous les cas sur la dimension accès au public et service de proximité. Donc, il faut aussi recaser ça dans un historique où on a fermé quasiment la Poste Mortier pour finalement la rouvrir, ou on a eu plusieurs séquences de travaux sur les postes des rues des Pyrénées qui ont été handicapants, ou maintenant, on a la Poste de la place Gambetta qui n'est plus accessible, et maintenant celle de Belgrand. Là, ça devient juste totalement impossible. On sait aussi que c'est des équipements qui s'adressent beaucoup soit aux personnes âgées qui ont des habitudes, notamment par exemple, philatéliques puisqu'on pense au courrier, mais il n'y a pas que l'envoi de courrier de colis, mais aussi tout l'aspect banque postale qui s'adresse très souvent, comme on le sait, à des populations pauvres et ça devient vraiment très compliqué. J'ai entendu aussi, c'est pour ça que je me suis inscrite, la réponse de Michel JALLAMION sur un achat, enfin une vente qui aurait été faite, etc. Alors, excusez-moi, je ne suis pas au courant de cet achat. Je n'ai pas de... si j'ai tout bien compris, la Poste ne pourrait pas rester là pendant deux ans. Je ne suis pas au courant, je n'ai pas validé de permis de construire. Alors à moins qu'il ait été validé de longue date, je suis un peu surprise. Et je ne vois pas comment une opération immobilière privée pourrait impliquer les deux ans d'absence sans droit de retour ou sans l'équivalent d'une éviction commerciale. J'avoue que je ne connais pas le terme dans le cadre d'un service public. Donc, je suis très interpellée par que je viens d'apprendre dans l'intervention de M. JALLAMION. Pour le reste, nous avons déposé aussi un amendement, là je parle en tant que groupe Générations, pour demander le maintien d'un service public de proximité, justement parce qu'à la lecture de ce vœu, on s'est dit qu'il y avait peut-être un projet et anguille sous roche. Donc quitte à ce que ça ne soit pas la Poste, on peut aussi proposer d'autres services publics. Et ça aura du sens dans ce quartier notamment avec l'opération de la RATP qui est juste en face. Merci.

M. PLIEZ

Merci, Virginie. Je rappelle le cap des deux minutes. C'est pour ça que vous entendez une petite sonnerie de temps en temps. Michel répondra. Je précise au passage que j'ai aussi une demande de parole d'Antoinette GUHL, je les vois bien quand vous les mettez dans le chat. Donc, on va peut-être laisser Michel répondre sur ce point puis Danielle, puis Antoinette.

M. JALLAMION

Oui, Virginie écoute, j'entends ce que tu dis. Moi je vais me rapprocher de toi, en effet, pour voir exactement. Moi, je te répète ce que la Poste nous a dit. Donc, en effet, c'est peut-être à vérifier. Moi ce que la Poste dit, c'est deux choses : c'est, un, leur bail arrive à échéance. Deux, l'immeuble a été repris par un nouveau propriétaire qui veut effectuer les travaux parce que le bâtiment est insalubre.

Et donc, il y a eu des droits de retrait apparemment qui auraient été demandés par le personnel. J'ai essayé d'avoir les organisations syndicales, mais je suis toujours en attente de leur retour pour savoir si ce droit de retrait est effectif et surtout lié à l'insalubrité du bâtiment. Toujours est-il, c'était pour ça que j'ai mis au conditionnel du reste dans le vœu, c'est que moi, à l'instant T, je n'ai que les éléments qu'a bien voulu nous fournir la Poste et ce qui est pénible, et c'est pour ça un peu le ton du vœu – comment dire – se renforce par rapport à la dernière fois, c'est qu'en effet, j'ai un peu l'impression qu'on nous renseigne un peu au compte-goutte, voilà. Cela étant, moi donc la situation que j'ai, qui m'a été donnée est celle-ci, c'est : il y a eu un nouveau propriétaire. Le bail arrive à échéance. Le nouveau propriétaire, évidemment, veut exiger une revalorisation du bail par le haut et, de toute façon, la Poste ne peut pas rester durant deux ans qui sont la date des travaux de réhabilitation de l'immeuble. Voilà le topo complet. Enfin moi, je n'en sais pas plus et je te propose en effet qu'on voit ensemble si à ce moment-là, il y a un autre problème et si ce point n'est pas vérifiable. En tout cas, la volonté de la Poste c'est de fermer définitivement cette Poste en novembre, et ça, ce n'est pas possible, comme tu l'as rappelé. Il y a la Poste Gambetta qui est à quelques encablures de là et qui, elle, est désormais un point de finance. C'est-à-dire, c'est spécialisé banque et assurance, etc. Et donc, il serait tout à fait possible, au moins durant ces deux ans, d'ouvrir quelques guichets dans cette Poste, me semble-t-il, où en tout cas de trouver des mesures alternatives et qui ne soient pas celles proposées par la Poste qui sont inacceptables pour toutes les raisons que tu as évoquées et qu'évidemment, je crois, on partage tous ici sur l'ensemble des bancs. Donc là, le tout, c'est maintenant de réussir à avancer avec elle, avec cette décision qui est prise. Évidemment, tu as raison, il y a l'emprise de la RATP. Pour tout de dire, on l'a aussi en viseur pour le proposer à la Poste, mais il faut que la Poste évidemment accepte qu'il ne s'agisse pas d'une fermeture définitive et qu'ils continuent à chercher du foncier, ce qu'officiellement, encore une fois, ils nous disent. Ensuite, sur pas mal de sujets, très sincèrement, la Poste a été très carrée avec nous et a fait avancer les dossiers, alors que leur première prise de position n'était pas celle-ci. Maintenant, il faut voir en effet comment le dialogue peut s'instaurer, constructif entre la Poste et nous sur le dossier d'Edith Piaf. Et évidemment, je suis tout à fait d'accord pour me rapprocher de toi pour qu'on vérifie les éléments qui m'ont été transmis, si tu en es d'accord.

M. PLIEZ

Merci. Danielle SIMONNET puis Antoinette GUHL.

Mme SIMONNET

Alors, écoutez pour le groupe France Insoumise, bien évidemment, on soutiendra ce vœu. Je pense que vos échanges internes à la majorité sur ces éléments techniques sont extrêmement importants parce que ça signifie que la Municipalité a sans doute un levier, en tous les cas, pour avoir une autonomie et une indépendance dans la compréhension des contenus techniques de ce dossier parce qu'on sait pertinemment, de vous à moi, que la logique de la Poste depuis des années, c'est de réduire profondément le nombre de bureaux de poste pour ensuite réorienter ses activités que sur l'aspect banque postale et y compris sur l'aspect banque postale, on voit bien que ce n'est pas du tout pour un service public bancaire de proximité à l'intention de toutes et tous, mais une logique vraiment toute autre bien éloignée du service public. Donc, ça nous semble extrêmement important aussi de réfléchir comment, au-delà de l'adoption que nous allons faire ensemble de ce vœu, comment notre Municipalité peut être beaucoup plus dans le rapport de force vis-à-vis de la Poste pour défendre ces bureaux de poste de proximité parce que ce n'est pas le premier bureau de poste qui disparaît dans le 20^e. Donc, il faut déjà empêcher qu'il disparaisse définitivement celui-là. Donc voilà, je pense qu'il y a aussi en termes de visibilité, de l'engagement de la Municipalité en faveur du service public postal, des choses à penser. Moi, je connais d'autres municipalités qui affichent aussi des panneaux dans ces quartiers pour dire : « La Municipalité exige la défense de la Poste et de ses bureaux de Poste ». Donc, je pense qu'il y aurait aussi quelque chose à réfléchir de ce point de vue-là. Voilà, je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Antoinette GUHL.

Mme GUHL

Oui. Merci. Alors moi, sur ce vœu, j'aimerais dire deux choses. La première, c'est que les écologistes, nous sommes, nous aussi, très attachés au service de proximité qu'est le service postal et que donc, bien entendu, nous soutenons le fait qu'il faut qu'il y ait ce service, que ce service puisse perdurer, place Edith Piaf. Ça, c'est le premier point. Et là, je crois que les discussions sont en cours. Mais en tout cas, nous voterons pour ce vœu. Pour autant, je trouve très étonnant d'apprendre, j'allais dire presque par hasard, à la lecture du vœu, qu'il y a sur notre arrondissement la vente d'un bien immobilier qui, jusque-là, était un bien public et ce sans même qu'on n'en soit ni informé au préalable pour pouvoir, par exemple, préempter au moment voulu, ni même qu'on puisse réorienter l'achat ou l'utilisation de ce lieu pour s'assurer qu'il restera un lieu de service public. Donc moi, j'aimerais savoir ce que nous pouvons mettre en place, ce que vous pouvez mettre en place, Monsieur le Maire, avec les partenaires et en particulier les partenaires publics pour qu'arrête de se reproduire dans le 20^e ce qui s'est déjà produit une première fois à la Flèche d'Or où nous nous retrouvons avec la SNCF qui vend la Flèche d'Or, et aujourd'hui, nous sommes en train de la racheter. Une deuxième fois avec ce qui est devenu le Carrefour Gambetta où nous apprenons en Conseil d'arrondissement, une fois que la vente est terminée qu'en fait, il y a eu vente. Et là peut-être une troisième fois avec la Poste Edith Piaf et il y a bien d'autres exemples que je pourrais citer. Donc, il y a sans doute à imaginer une procédure qui nous permette de savoir ce que font au moins nos partenaires publics sur le 20^e pour pouvoir réorienter l'utilisation de ces bâtiments. Je suis sûre que dans notre majorité, on a plein d'idées d'utilisation de ces bâtiments si on le sait à temps et qu'on peut effectivement préempter.

M. JALLAMION

Juste pour qu'il n'y ait pas de quiproquo entre nous, il ne s'agit pas d'un bien public. La Poste était locataire d'un bailleur privé et c'est ce bailleur privé en fait qui a revendu son bien. Donc, on n'est pas exactement dans le même cas, mais ceci étant, ta remarque a un fond de pertinence, Antoinette. Moi où je la rejoins, c'est ce que j'ai dit à la Poste. Je leur ai dit : « Mais enfin, lorsque vous avez su que le bien était à vendre, vous auriez pu au moins nous alerter et voilà ». Alors qu'évidemment, ils nous ont informés de la fermeture définitive de Piaf une fois la revente réalisée et ce qui n'est totalement pas normal. Et d'où du reste, ce vœu et la tonalité du vœu. Et donc, ça on sait que je te rejoins, mais ce n'est pas un bien public, quoi, voilà. On n'est pas dans le même cas que d'autres, de problèmes qui sont plus prégnants. Tu as cité notamment la Flèche d'Or.

M. PLIEZ

Merci. Je vais reprendre la parole parce qu'on a beaucoup de vœux à voir. C'est bien noté. Alors, ce que je peux dire moi, c'est que cette vente a eu lieu avant, clairement avant que nous soyons aux affaires. Après, je pense qu'il y a effectivement, et je vais rejoindre à la fois Virginie et Antoinette, il faut que nous soyons, et nous le serons, encore plus vigilants à tout ce qui peut se vendre parce qu'effectivement, contrairement... parce qu'on n'est pas là dans un bâtiment type Flèche d'Or, on est là dans un équipement privé, mais sur lequel on pourrait effectivement envisager de préempter, surtout qu'il y avait peut-être éventuellement de la constructibilité. Donc, la vigilance, c'est comment renforcer notre action de contrôle de tout ce qui peut passer en termes de vente, c'est un bon sujet sur lequel on va travailler évidemment. Sur la Poste, moi ce que je voudrais dire pour être au cœur, on a vu avec Michel JALLAMION, la semaine dernière, une Poste qui était en train de se réinventer du côté de Saint-Blaise, ce qui fera partie des deux seuls établissements qui auront l'agrément France service, qui va permettre effectivement de conserver la mission sociale de cette Poste de proximité qui est importante, et en même temps, de faire venir dans ce lieu des services type la CPAM, type Pôle emploi pour pouvoir offrir un multiservice aux habitants. Je trouve que c'est un bon exemple pour une Poste qui avait perdu 50 % de sa fréquentation. C'est un bon exemple de redynamisation puisque, je le redis, pour le coup, ça permettra à cette Poste de garder sa vocation postale pour des habitants qui, de fait, sont encore très nombreux à être demandeurs dans le quartier.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2021-083 : Vœu présenté par Geneviève Garrigos et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, Écologistes et Républicains, relatif à la désolidarisation de l'allocation adulte handicapé (AAH).

M. BOYAJEAN

J'avais demandé la parole moi aussi.

M. PLIEZ

Alors, sur quoi ?

M. BOYAJEAN

Monsieur le Maire, pardon, Dominique BOYAJEAN. J'avais simplement demandé à intervenir avant le vote sur ce vœu. J'ai envoyé un petit mail, je ne sais pas si vous l'avez reçu.

M. PLIEZ

Non. Sinon, évidemment, je vous aurais laissé la parole. Évidemment. C'était sur le vœu de la Poste ?

M. BOYAJEAN

Non, c'est sur celui qui va arriver là.

M. PLIEZ

D'accord, très bien. Il n'y a pas de problème. Donc, Geneviève nous présente le vœu, vous pourrez réagir après, il n'y a aucun problème.

M. BOYAJEAN

Je vous remercie.

M. PLIEZ

Et les autres, n'hésitez pas à vous inscrire dans le chat.

Mme GARRIGOS

Bonsoir, mes chers collègues, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, l'allocation adulte handicapé, la AAH, je la dénommerai comme ça à l'avenir, est l'un des principaux minima sociaux en France. Elle permet à plus d'un million de personnes en situation de handicap de tenter de vivre de manière autonome et digne, malgré sa modicité puisqu'elle correspond au mieux à juste un peu plus que 900 €. À Paris, les allocataires étaient au nombre de 31 190 en 2019. Parmi eux, beaucoup sont en couple. Or, dès lors que c'est le cas, le principe de solidarité familiale prend le dessus et intègre le revenu de leur conjoint ou de leur conjointe au calcul de leur allocation, ce qui a pour conséquence de les rendre dépendants et dépendantes de ce dernier, dans l'incapacité de pouvoir reprendre leur autonomie aisément en cas de soucis. L'allocation étant purement et simplement supprimée lorsque le conjoint ou la conjointe dépasse les 1 634 € de revenus. Or, si personne ne le souhaite, des soucis, il y en a. Il y en a en particulier lorsqu'il y a des violences au sein du couple et que la victime ne peut s'extraire de la situation. Or, l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne estimait en 2014 que 34 % des femmes en situation de handicap avaient subi des violences physiques ou sexuelles de leur partenaire, contre 19 % pour les femmes n'étant pas en situation de handicap. Une sur trois, contre une sur cinq. Le problème majeur de santé publique que sont les violences conjugales est encore plus flagrant pour celles que nous rendons précisément dépendantes du revenu de leur conjoint puisqu'elles n'ont pas les moyens de vivre seules. La situation de dépendance est la même au sein du couple, quelle que soit sa configuration et les violences, nous le savons aussi, peuvent survenir dans tous les couples. La demande d'une désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH va dans le sens de plus d'autonomie pour ces personnes qui font partie des plus précaires. C'est une demande partagée par de nombreux concitoyens, de nombreuses

concitoyennes. Plus de 100 000 signataires pour être plus précis qui ont signé en masse une pétition sur le site du Sénat entraînant pour la première fois l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Cette demande est également portée par de très nombreuses associations et je veux ici nommer, par exemple, Femme pour le dire, Femme pour agir ou l'association Act Up Paris. Mais le gouvernement a d'ores et déjà fait part de son opposition au texte. C'est pourquoi, nous vous proposons aujourd'hui d'user de porte-voix que nous donnent les expressions collectives comme Mairie d'arrondissement pour appuyer la demande portée par ces nombreuses associations de personnes en situation de handicap et demander à la représentation nationale de donner suite à la pétition. Convaincus que nous saurons répondre à cette attente de justice sociale, je vous encourage, mes chers collègues, à voter ce vœu le plus largement possible, voire à l'unanimité et vous remercie.

M. PLIEZ

Il y a trois demandes de prise de parole : Dominique BOYAJEAN, Antoine ALIBERT et Danielle SIMONNET. Il faut ouvrir le micro, Dominique. Le micro n'est pas ouvert.

M. BOYAJEAN

Pardon, est-ce que vous m'entendez ?

M. PLIEZ

Très bien.

M. BOYAJEAN

Parfait. Oui, je disais simplement que j'avais une observation de forme à formuler. Il est évident qu'au niveau du fond, ce qui vient d'être exprimé, nous le partageons intégralement. Simplement, je voulais rappeler, et peut-être que j'aurais pu me référer à l'article 23 du règlement intérieur, sans vouloir tomber dans la réglementation, qui fait que quand on exprime un vœu, en général, c'est sur des objets qui concernent avant tout l'arrondissement. Alors, encore une fois, le fond, pas de problème et le vœu, on va le voter, évidemment, mais là, on est quand même sur un sujet qui est actuellement pendant devant le Parlement, on a parlé effectivement d'une pétition qui a été soumise au Sénat. Et il est vrai que le Sénat vient d'adopter la proposition de loi qui a été faite sur cette thématique, encore une fois qui est tout à fait louable. Je sais bien que le gouvernement a formulé des observations contraires, et ce n'est pas la première fois que le gouvernement actuel sera contre l'intérêt général. Je voudrais simplement vous dire que j'ai l'impression qu'il y a tellement de choses à faire au niveau d'un arrondissement que peut-être que ce type de vœu, mais encore une fois, ce n'est pas une critique sur celle qui le présente, n'a pas sa place au sein de ce type d'assemblée délibérante. Sur le fond, on est parfaitement d'accord. Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. Je laisserai Geneviève répondre de manière groupée. La parole est à Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Le groupe Écologiste votera naturellement ce vœu, comme les sénateurs écologistes l'ont fait d'ailleurs à l'occasion du débat parlementaire qui a proposé la désolidarisation du calcul de l'AAH, revendication écologiste de longue date. Pour répondre à M. BOYAJEAN et pour compléter les chiffres qui ont été évoqués par Geneviève GARRIGOS, dans notre arrondissement, donc ça nous concerne, l'AAH, ce sont 3 000 personnes qui perçoivent cette aide essentielle, bien que malheureusement le minimum national ne soit pas suffisant pour atteindre le seuil de pauvreté, mais heureusement, le règlement des aides municipales parisien, avec son dispositif Paris Sol, permet d'atteindre ce minimum, ce seuil de pauvreté et de palier à l'aide nationale. Ça ne va peut-être pas plaire à M. BOYAJEAN, mais du coup, je vais prendre un peu de hauteur parce qu'au-delà de cette explication de vote sur l'AAH, ce soir, j'aimerais nous alerter collectivement puisque depuis quatre ans, c'est tout le système assurantiel de la Sécurité sociale collective qui subit les coups de boutoir de ce gouvernement sur l'autel d'une politique ultra libérale et souvent purement comptable. Qu'il est loin le « quoi qu'il en coûte »

présidentiel lorsque lors du premier confinement, on se promettait de réfléchir au monde d'après ; ce monde d'après où nous devons réviser la hiérarchie de nos priorités collectives qui en finiraient avec l'argent roi pour retrouver le sens des mots : égalité, fraternité et sororité. Et pourtant, dès l'été 2020, après ce premier confinement et alors que certains pensaient que le plus gros de la crise était derrière nous, la première idée du gouvernement fut de remettre en haut de son agenda la réforme des retraites. Quel bel exemple de choix de priorité en pleine crise économique, épidémique et sociale ! Pire, la semaine dernière, c'est le retour de la réforme de l'assurance chômage qui est intervenue dans le calendrier. À défaut d'éradiquer le chômage en investissant par exemple massivement dans les emplois verts et la transition écologique, on s'en prend aux demandeurs d'emploi. Résultat : en pleine déflagration sociale, alors que le pays est sous perfusion du chômage partiel, ce sont à date, avec le projet de réforme qui est proposé, plus d'un million de demandeurs d'emploi qui seront paupérisés dès juillet 2021 avec une perte moyenne de près de 20 % de leur allocation. Alors, comment peut-on penser qu'aujourd'hui, l'urgence est à faire des économies ? Des économies sur le dos de nos aîeux, des demandeurs d'emploi ou encore de la jeunesse de notre pays. Cette jeunesse qui est quand même la grande oubliée des politiques de solidarité puisque l'on peut être majeur, voter ou s'engager dans l'armée dès 18 ans, mais où la majorité sociale pour avoir une petite aide, doit attendre 25 ans. S'il n'y a pas d'argent magique, soi-disant, sauf quand il s'agit de sauver les banques, nous devons d'ores et déjà nous mobiliser pour mettre fin à ces logiques dévastatrices et comptables du gouvernement. Car qui peut sincèrement croire que par exemple, sortir de la Guerre de 1945, notre pays qui était alors exsangue avait réussi à avoir les ressources et les idées avec le programme des Jours Heureux du Conseil national de la Résistance pour créer cette magnifique invention française qu'est la Sécurité sociale, qu'aujourd'hui, nous ne pourrions pas créer par exemple un revenu universel pour lequel les écologistes se battent depuis près de 30 ans, ainsi que Générations, et enfin définir une véritable politique de lutte contre la pauvreté et la grande exclusion. C'était une question rhétorique.

M. PLIEZ

Merci. La parole est au suivant : Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui. Écoutez, pour le groupe France Insoumise, bien évidemment, nous allons voter ce vœu. C'est extrêmement grave ce qui se passe parce que c'est vraiment, comme ça a été dit précédemment, pour faire des économies sur le dos des plus faibles que le gouvernement instaure ces mesures ou plutôt s'est opposé à la désolidarisation de l'AAH des revenus du conjoint ou de la conjointe. Et c'est totalement scandaleux parce que c'est laisser sous-entendre finalement que les personnes en situation de handicap qui peuvent être dans des situations extrêmement différentes, par exemple, Act Up alerte aussi sur le fait que, par exemple, les personnes qui vivent avec le VIH sont aussi concernées par cela. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on leur dénie le droit à leur autonomie, à leur personnalité. Elles, elles ne partagent pas leur handicap avec le conjoint ou la conjointe. C'est elles qui le vivent ce handicap, qui fait qu'elles sont dans des situations où elles ne peuvent pas travailler et que donc la collectivité qui n'est pas en capacité d'agir sur la situation du handicap se doit de leur accorder le revenu leur permettant de vivre. D'ailleurs, l'AAH devrait être au moins au niveau du SMIC puisque la société n'arrive pas à résoudre ce problème qui fait qu'elles ne peuvent pas accéder à l'emploi. Ça devrait être au niveau du SMIC. Or, c'est en dessous du seuil de pauvreté, comme ça a été rappelé précédemment. Et là, en plus, c'est conditionné au revenu du conjoint, ce qui est totalement inacceptable. Donc, il faut absolument que la bataille victorieuse à l'Assemblée nationale puisse se poursuivre au Sénat. Et c'est bien dans la compétence de notre Conseil d'arrondissement de traiter de ce sujet, car oui, de nombreux habitants et habitantes du 20^e sont en situation de bénéficier, fort heureusement, de cette allocation adulte handicapé, bien qu'elle soit totalement insuffisante. Alors, j'en profite pour dire aussi qu'il y a d'autres petites économies minables organisées par ce gouvernement à l'encontre des personnes en situation de handicap. Par exemple, là, les associations comme l'APF (l'Association des Paralysés de France) craint l'arrivée d'un nouveau décret qui se prépare au niveau du gouvernement pour, par exemple, réduire le nombre de fauteuils roulants qui seront remboursés. Donc, vous imaginez, les personnes en situation de handicap moteur ont besoin de fauteuil roulant adapté à leur problématique. Et là, la volonté de ce décret, ça va être de réduire le nombre de fauteuils concernés dans la liste, en fait, et donc de piétiner le droit des personnes de pouvoir choisir le fauteuil le plus adapté à leur situation, tout ça pour grignoter à nouveau sur eux. Pendant ce temps, je veux dire, on déverse des milliards à des grandes entreprises

sans condition ni sociale, ni écologique et qui par ailleurs licencient à tour de bras, polluent et dégagent énormément de dividendes reversés à leurs actionnaires. Donc, ça n'est absolument pas une nécessité de réduire les dépenses publiques, mais c'est vraiment un choix d'être fort avec les faibles et faible avec les forts. Donc, nous soutiendrons bien évidemment ce vœu. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Alors, peut-être une réponse, Geneviève. Le tableau...

Mme DUCHAUCHOI

Éric, excusez-moi de prendre la parole, mais je n'arrive pas à me connecter.

M. PLIEZ

Vas-y, excuse-moi. Oui, excuse-moi.

Mme DUCHAUCHOI

Excusez-moi, j'ai un problème de connexion chez moi. Je suis juste avec le téléphone. Je voulais dire que le groupe Communiste votera ce vœu pour différentes raisons qui étaient dites. Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit, mais moi, ce que je trouve important, c'est qu'à un moment donné, on ne peut pas être juste sur : donner des allocations qui sont dépendantes. C'est-à-dire qu'on craint déjà les questions de dépendances en termes d'accessibilité puisqu'il y a un certain nombre d'accès qui ne se fait pas pour des personnes handicapées. On a un gros travail à faire en la matière. Mais là en plus, la personne est dépendante de son conjoint, de son mari, de la personne avec qui elle vit dans le foyer. Et ça, on ne peut pas l'accepter. Et deuxième chose par rapport à cette question, en fait, c'est aussi que du coup, on n'est pas sur une question de minima sociaux. Ça ne peut pas être conditionné au revenu du foyer. On est bien sur une aide supplémentaire par rapport à des personnes qui en ont besoin. Donc, à un moment donné, ça ne peut pas être calculé selon le minima, le revenu du couple. Pour ces différentes raisons, nous voterons pour.

M. PLIEZ

Merci. Pour conclure la série d'interventions, je redonne la parole à Geneviève GARRIGOS.

M. JOSEPH

Monsieur le Maire, j'avais demandé la parole. Je m'étais inscrit dans le...

M. PLIEZ

Bien. Allons-y, je n'ai pas vu, mais vas-y.

M. JOSEPH

Je vous l'ai demandé par deux fois. Je vais être très rapide parce que j'ai confiance dans la réponse que fera notre collègue Geneviève GARRIGOS. Peut-être un mot, et c'est normal, de lorsque l'on découvre l'instance Ville de Paris, la Ville de Paris est aussi Département. Donc, les conseillers de Paris sont des conseillers généraux à la clochette qui sonne. Et donc, effectivement, la question de l'indépendance et la question du handicap est une compétence de la Ville de Paris. Le Maire, lorsque nous avons évoqué ce sujet, a dit et c'est pour ça que je ne veux pas être trop long, que nous aurons sans doute un autre débat sur la question des adultes handicapés, en tout cas des prestations. Moi, pour le connaître, je cite quelques questions qui doivent nous mobiliser : lorsque des handicapés ou polyhandicapés ont 60 ans, ils basculent du statut de handicap à celui de retraité, et parfois sont mis en dehors de leurs équipements, première question. Deuxième question : lorsque la personne handicapée décède, l'État se récupère des sommes qu'il a versé pour l'AAH. Et un certain nombre de salariés handicapés qui peuvent travailler n'ont pas le statut de salarié. Donc, je pense que voilà des champs de réflexion pour la suite. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Geneviève, un mot pour conclure avant le vote.

Mme GARRIGOS

Oui, en fait, effectivement, on peut penser que c'est déconnecté, mais comme l'ont très bien rappelé, que ce soit Antoine ALIBERT, que ce soit ensuite Danielle SIMONNET ou Karine DUCHAUCHOI, nous parlons ici des habitants aussi du 20^e. Et c'est vrai que cette préoccupation, si nous avons été sollicités par des associations, c'est aussi celle des habitants et il nous semblait très important de pouvoir, comme je le dis dans le vœu, porter leur voix et les appuyer dans cette démarche.

M. PLIEZ

Bien.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Mme GARRIGOS

Je voulais juste dire que je vous remercie toutes et tous beaucoup.

M. PLIEZ

Bien.

V20-2021-084 : Vœu relatif au projet Saint-Blaise Solidaire, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20^{ème}.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Geneviève GARRIGOS également pour le précédent vœu. C'est dommage qu'on n'ait pas entendu le Sénateur BARGETON sur le sujet. On va revenir sur un vœu donc qui est relatif au projet Saint-Blaise Solidaire. Je souhaitais attirer l'attention des membres du Conseil concernant ce projet de collectes et d'aide alimentaire dans le quartier de Saint-Blaise. Donc, le projet Saint-Blaise Solidaire qui est porté par une association du 20^e arrondissement, l'Association pour l'unité et le développement du Mali, l'AUDM. Ce projet a vu le jour en décembre 2020 et a pour objectif de fournir à plus de 200 familles aujourd'hui, 200 familles de l'arrondissement une aide alimentaire sous la forme de colis ou de paniers alimentaires composés de produits de première nécessité et qui sont directement collectés, remplis et livrés par des bénévoles, et notamment par des jeunes du quartier Saint-Blaise. Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale que nous connaissons malheureusement, la viabilité à long terme de ce projet me paraît vraiment essentielle pour lutter contre la précarité alimentaire et pour l'accompagnement au quotidien de toutes ces familles. L'association occupe actuellement un local qui est situé au 70, rue Saint-Blaise, donc sur la place, et c'est un local qui appartient à Paris Habitat et cette occupation se fait au titre d'un bail temporaire qui expire malheureusement le 6 avril prochain. Et à ce jour, aucune solution de relogement n'a été proposée, à ma connaissance en tout cas, à cette association. Je comprends également que des visites de nouveaux locataires ont d'ores et déjà été organisées dans ce local. Je rajouterai que ce projet Saint-Blaise Solidaire s'inscrit dans un projet beaucoup plus large que de la distribution alimentaire puisqu'il souhaite aussi faire du soutien scolaire et il y avait, là c'est un peu compliqué dans le contexte, mais aussi un projet humanitaire dans le cadre de ce projet qui a été déposé pour une demande de subvention sur le site Paris Asso en octobre dernier pour une demande d'environ 20 000 €. Donc, face au risque que ce projet s'arrête puisqu'ils n'ont plus de local, ce qui empêcherait évidemment l'association de stocker, mais également de distribuer toutes ses denrées alimentaires, je souhaiterais que la Mairie du 20^e s'engage à apporter son soutien total à ce projet Saint-Blaise Solidaire, en permettant à cette association de demeurer dans le local occupé actuellement de façon pérenne dans le temps et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de Paris Habitat que notre Maire connaît bien. Donc, je vous invite évidemment à voter pour ce vœu qui me paraît essentiel. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci. Pour vous répondre, Carine EKON.

Mme EKON

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je saisis l'occasion qui m'est offerte ce soir, et j'espère que mon collègue Antoine ALIBERT ne m'en voudra pas, pour évidemment saluer le travail titanesque que font les associations de solidarité dans ce contexte de crise sanitaire et économique que nous vivons. Je salue bien évidemment leur disponibilité sans faille, mais aussi leur grande humanité pour venir en aide aux plus précaires d'entre nous. Ceci dit, je pense la manœuvre du dépôt de vœu juste pour politiser et instrumentaliser des cas particuliers dans un but, me semble-t-il, ostensiblement démagogique, assez nauséabonde et voire mesquine. Je tiens vraiment à l'exprimer ici. Je pense que si M. DIDIER était simplement animé par la démarche désintéressée d'aider cette association, il n'avait tout simplement qu'à prendre contact avec votre cabinet, Monsieur le Maire, pour demander des explications quant à l'avenir du projet Saint-Blaise Solidaire porté par l'AUDM dans ce quartier et si seulement la réponse qui lui aurait été fournie ne lui convenait pas, il pouvait faire appel à un vœu. Or, ce vœu pour moi n'a aucune utilité en l'espèce, si ce n'est celle de faire croire que le sort des associations de distribution alimentaire pouvait intéresser ne serait-ce qu'un petit peu M. DIDIER et plus largement son groupe. Mais je vais vous répondre, M. DIDIER, en vous disant que la destination des locaux vacants définis par le PLU et qu'en l'occurrence, le local dont il est question dans votre vœu est fléché commerce et qu'il a été exceptionnellement à notre demande mis à la disposition de cette association gratuitement pour une durée de quatre mois afin de lui donner un point de distribution compte tenu de sa grande utilité dans ce contexte si difficile. Donc, l'association dès le début savait que cette solution était provisoire et ne pouvait être pérenne. Je rappelle que la majorité municipale soutient pleinement le réseau de distribution alimentaire, qu'elle a contribué à mettre en place avec plusieurs points de distribution couvrant tout l'arrondissement et parce que nous sommes une mairie de gauche et que les solidarités ne sont pas pour nous que de simples postures, mais de réels engagements que nous travaillons déjà avec les bailleurs et le GIE Paris commerce à trouver un local plus adapté aux activités de l'AUDM. Vous voyez franchement, M. DIDIER, qu'on ne vous a pas attendu pour réfléchir à une solution pérenne pour cette association. Aussi, je vous invite à retirer votre vœu. Sinon, nous serions contraints de voter contre puisque ce local n'est pas un local associatif comme j'ai précisé et qu'une solution plus pérenne est en passe d'être proposée à l'association dont il est question. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Je crois qu'Antoine ALIBERT demande la parole.

M. ALIBERT

Je la demande au titre de ma délégation, Monsieur le Maire, je crois que c'était ce qui était convenu pour apporter la réponse à M. DIDIER puisque sans revenir sur ce qu'a dit ma collègue Carine EKON, et non, je ne lui en veux pas d'être intervenue. Moi, j'aimerais remercier M. DIDIER d'avoir porté à l'attention du Conseil l'action menée par cette association, association pour l'unité et le développement du Mali. Vous l'avez dit, M. DIDIER, l'association, elle bénéficie au titre de son projet d'une mise à disposition gracieuse d'un local géré par Paris Habitat depuis le 7 décembre. Cela fait suite aux actions que cette association a menées pendant le premier confinement, notamment avec, vous l'avez dit, l'investissement d'un collectif de jeunes du quartier et il faut le souligner puisque parfois d'aucuns et parfois même de votre famille, mais je ne vous prêterai pas, M. DIDIER, ces intentions, se plaignent du manque d'engagement de la jeunesse. Et donc là, c'est le cas, vous le soulignez, on le souligne et j'en suis fortement heureux, d'autant plus que ces jeunes du quartier, du coup, ils vont récupérer des produits secs et des légumes à Rungis et ce qui permet depuis plusieurs mois à 143 familles de bénéficier de cette aide, dont 35 sont par ailleurs suivies par le centre Archipélia et qui sont inscrites auprès de cette association qui les aide de façon inconditionnelle. Et c'est important aussi de le souligner, l'inconditionnalité des aides. Donc voilà, je voulais vraiment remercier cette association et souligner cet investissement des jeunes. Le projet de l'association, il est totalement en résonance, comme l'a dit Mme EKON, avec les priorités qui sont celles de notre majorité et notamment la création d'un réseau d'aide alimentaire. On en a parlé plusieurs fois durant notre Conseil et de nouvelles initiatives seront prises comprises prochainement avec la majorité et

Monsieur le Maire, pour continuer dans ce domaine. Et donc, pour tout cela, M. DIDIER, il était clair auprès de l'association que le local, ils l'auraient à titre temporaire et gratuit, hormis le fait de payer seulement les charges. Cette occupation, elle était prévue jusqu'au 6 avril. Comme l'a dit Mme EKON, des règles liées aux bastilles du PLU empêchent qu'elles soient pérennisées dans ce local. Mme EKON travaille beaucoup avec le GIE pour trouver une solution. Elle l'a dit, normalement, une bonne annonce, une heureuse annonce devrait être faite pour pouvoir leur trouver quelque chose très prochainement. Et donc voilà, moi je voulais juste en tout cas saluer le travail de cette association que vous nous avez permis d'aborder ce soir. Et par contre, je dirai comme Mme EKON, je vous encourage à retirer ce vœu puisque c'était prévu comme cela que ce soit temporaire et qu'un nouveau local leur sera prochainement trouvé. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Bien. Danielle SIMONNET demande la parole. Pour ma part, je dirais qu'on a eu la réponse à double voix : la réponse technique sur les commerces et la réponse sur la solidarité puisque c'est effectivement la mission de cette association. Donc, très bien. La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Si je comprends bien, on est tous d'accord pour saluer le travail qui est fait par l'association, Monsieur le Maire ? On est d'accord ?

M. PLIEZ

Moi, je ne la connais pas suffisamment, mais a priori, c'est l'écho que j'en ai. Mais ça n'empêche que...

Mme SIMONNET

A priori, il n'y a pas d'opposition, voilà.

M. PLIEZ

Je vais vous répondre, Danielle SIMONNET. Comme une autre association qui nous a sollicités. Aujourd'hui, nous cherchons aussi à valoriser ces quartiers et nous ne sommes pas, nous, chargés de changer la destination de locaux. Donc, je pense que c'est important aussi que des commerces puissent se développer dans ces quartiers. Et donc là, il s'agissait bien d'un prêt provisoire, et je le redis comme Antoine l'a dit ou comme Carine l'avait dit avant, nous chercherons évidemment et nous cherchons déjà activement à pouvoir proposer un local adapté qui corresponde à la vocation de cette association, mais je vous laisse reprendre la parole.

Mme SIMONNET

Alors, si je puis me permettre, il se trouve par ailleurs, Monsieur le Maire du 20^e, que vous êtes aussi président de Paris Habitat. Il se trouve que dans ce quartier, on a donc pas mal de rez-de-chaussée Paris Habitat qui ne sont pas loués et qui ne sont pas loués depuis longtemps, qui sont certes en statut de baux commerciaux, mais qui sont de fait inoccupés et inutilisés. Donc, il y a vraiment, je trouve, un travail que vous devriez engager avec la Municipalité et avec vous-mêmes et le Conseil d'administration de Paris Habitat pour faire quand même un état des lieux sur ces rez-de-chaussée dans le quartier Saint-Blaise, parce que c'est quand même à la fois désespérant de voir à ce point-là des rez-de-chaussée commerciaux vides et en même temps des projets associatifs qui souhaitent à tout prix et qui dépendent en fait de pérennité de locaux pour pouvoir continuer. Alors, je comprends que le vœu en l'état vous pose un souci puisque c'est le maintien de l'association dans ce local-là, mais à ce moment-là, vous auriez pu proposer un amendement ou faire un vœu de l'Exécutif qui prenne à ce moment-là l'engagement de dire qu'on accompagne cette association pour vraiment à tout prix garantir la continuité. Donc, en l'absence de vœu de l'Exécutif, moi il me semble plus responsable de voter pour que de voter contre ce vœu s'il est maintenu, parce que moi, je ne me prononce pas en fonction de qui est l'émetteur du vœu et si j'ai des désaccords avec l'émetteur du vœu sur plein d'autres sujets. Je me prononce sur le texte et je pense qu'il faut à ce moment-là, si on est tous d'accord pour soutenir cette association et la pérennité de ses activités et qu'on sait que par

ailleurs, dans ce quartier, il y a plein de rez-de-chaussée qui sont vacants, mieux vaut voter ce vœu, même s'il aurait pu émettre d'autres propositions techniques qui est de localiser l'association dans d'autres locaux libres, mais voilà. Enfin, je veux dire, dans ce quartier, on a plein de locaux libres. Donc, voilà ma réponse, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci, Danielle SIMONNET. Juste une réponse rapide. Donc, ces locaux qui sont aujourd'hui gérés par le GIE commerce ne sont pas si nombreux, en tout cas pas ceux qui ont pignon sur rue puisqu'il s'agit bien, moi j'ai connaissance par exemple d'un local qui est vacant depuis plusieurs années, mais dont personne ne veut parce qu'on estime qu'il n'est pas bien situé, local de 130 m², à disposition pour en parler. Les locaux commerciaux, non, et j'en profite pour dire d'ailleurs et on pourrait en parler à une prochaine séquence, c'est que la réouverture autour du Square de la Salamandre d'un certain nombre de rez-de-chaussée dans un lieu qui était extrêmement clos jusqu'à présent, donc ouverture de ces rez-de-chaussée pour en faire des boutiques dédiées à l'artisanat seront, à mon avis, un bon moyen de requalifier ce Square de la Salamandre. Donc non, malheureusement, il n'y a pas tant de boutiques commerciales que ça de disponibles. Après, il me semble avoir entendu, et dans la réponse de Carine EKON, et dans la réponse d'Antoine ALIBERT, mais qu'il y avait une proposition évidemment et un engagement à chercher un local plus adapté et un local associatif pour la structure dont François-Marie DIDIER parlait. Et donc, il me semble avoir entendu une proposition qui était : François-Marie DIDIER, nous vous engageons à retirer votre vœu et nous nous engageons de notre côté à nous donner les moyens de trouver un local à cette association. Il me semble que c'est ce que j'ai entendu. Et donc, je vais poser la question à celui qui a déposé le vœu, François-Marie DIDIER, maintenez-vous votre vœu avec cet engagement ?

M. DIDIER

Je remercie Antoine ALIBERT pour sa réponse et le respect aussi... En revanche, Mme EKON, je trouve votre réponse inadmissible, ces attaques personnelles. Pardonnez-moi d'être un élu de terrain, pardonnez-moi d'avoir été élu l'année dernière. Donc, je maintiendrai mon vœu puisque je demande à l'ensemble des élus de ce Conseil de se prononcer sur ce vœu et pour la défense de cette association. Le 6 avril, c'est demain. Donc, je maintiens ce vœu et je trouve vraiment inadmissibles les attaques de Mme EKON et ce n'est pas la première fois. En tout cas, Antoine ALIBERT, je vous remercie pour votre réponse mesurée et factuelle.

M. PLIEZ

Très bien. Donc, je vais vous inviter à voter pour ce vœu. Je rappelle que ce vœu concerne une demande de maintien dans un local à destination commerciale d'une association qui ne l'est pas. Donc, pour ma part, je voterai contre ce vœu pour cette raison, mais je vous redis mon engagement à continuer à chercher un local adapté et dans les meilleurs délais pour cette association qui, si elle devait être maintenue quelques semaines, faute de local, le serait et c'est mon engagement. Je vous invite à voter.

M. ALIBERT

Monsieur le Maire, on vous demande une suspension de séance, s'il vous plaît. Si possible, avant le vote.

M. PLIEZ

Comment ? Le vote étant lancé, il n'y pas de suspension de séance.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

M. PLIEZ

Je maintiens, pour que les choses soient claires, le fait que nous ne lâcherons pas cette association suite à la perte de ce local. Nous sommes attentifs à ce que les associations conservent une possibilité d'agir.

V20-2021-085 : Vœu relatif à la reprise de la culture, déposé par les groupes Génération.s et Europe Écologie les Verts du 20^e arrondissement.

Mme NAGELS

Oui. Merci beaucoup. Donc en effet, je porte ce vœu avec mes camarades de Générations et du groupe Écologistes de Paris. Je voulais vous signaler, et certains d'entre vous l'ont peut-être vu passer qu'à l'occasion de l'anniversaire de la commune de Paris, 25 acteurs culturels majeurs de l'arrondissement ont uni leurs plumes pour signer un texte, symboliquement la Commune de la Culture qui est en fait un appel à l'aide où ils confient leur épuisement face à des stratégies en demi-teinte qui n'ont que trop duré. Sans leur d'espoir, le monde de la culture meurt doucement, entraînant dans sa chute nos concitoyens qui, en plus d'être privés d'émotions, de loisirs, de vivre ensemble, voient rétrécir les imaginaires collectifs qui nous lient les uns aux autres. Alors, la privation de la culture n'est pas seulement un enjeu sociétal et politique dans le plus beau sens que l'on puisse donner à ce terme, mais c'est aussi un enjeu économique. Après un an d'arrêt, le secteur s'écroule complètement. Je vous rappelle juste pour l'anecdote qu'il pèse plus lourd en France que la construction automobile, par exemple. Donc, les emplois sont menacés et l'équilibre financier des institutions culturelles publiques et privées est branlant. Les différents mouvements lancés ces dernières semaines par le monde du spectacle et de la culture alertent sur la gravité de la situation et j'adresse un salut amical à tous les jeunes qui se mobilisent au Théâtre de la Colline en ce moment et depuis désormais à peu près deux semaines. Alors, nous entendons que la dégradation de la situation épidémique liée en partie à l'incohérence de la stratégie sanitaire du gouvernement rend la réouverture immédiate de ces lieux de culture compliquée. Néanmoins, ce troisième confinement ne doit pas rester vain et doit être l'occasion d'avancer vite vers des solutions concrètes pour garantir le retour de la vie culturelle dans de bonnes conditions, dès que possible, on l'espère au printemps. Plusieurs études prouvent que les lieux de culture ne sont pas ceux où le risque de contamination est significatif. La dernière importante, elle a été publiée fin février, elle est portée par des chercheurs allemands et elle montre que les musées, les théâtres, les salles de cinéma représentent un risque de contagion au coronavirus bien inférieur à celui d'autres lieux de brassage pourtant ouverts comme, par exemple, les supermarchés ou encore les bureaux. Nous le savons désormais, si la distanciation physique et le port du masque sont bien respectés, les lieux de culture sont même les lieux intérieurs où les risques de contagion sont les plus faibles. Il est donc temps de reprendre le chemin du bon sens en réexaminant les propositions de protocole sanitaire qui ont été adressées par plusieurs acteurs de la culture différents, à plusieurs moments différents, afin qu'avec des solutions sérieuses on puisse trouver une solution à cette crise. Nous n'oublions pas aussi les dégâts irréparables que subissent ces pratiques artistiques amateurs, habituellement si vivantes et essentielles dans notre arrondissement, les amateurs sont systématiquement les oubliés des discours et des actes. Qu'ils nous sachent à leurs côtés pour continuer à avancer vers plus de reconnaissance, car nous savons la richesse que leur passion et leur créativité représentent pour le 20^e et au-delà. Nous leur adressons un salut amical. Il y a eu une initiative qui a été lancée récemment par 20 structures, notamment la Maison des pratiques artistiques amateurs, pour demander que les pratiques artistiques amateurs puissent avoir au moins les mêmes protocoles que les pratiques artistiques professionnelles. Donc, face à l'indifférence du gouvernement, nous réaffirmons l'urgence de proposer des solutions concrètes à la survie du secteur. Et donc, nous proposons concrètement que les aides aux artistes, aux travailleurs de la culture et aux institutions culturelles soient prolongées et renforcées, notamment en reconduisant l'année blanche au-delà d'août 2021 pour les intermittents du spectacle ayant été dans l'impossibilité d'effectuer leurs heures annuelles en raison de la crise. Nous demanderons aussi qu'une réponse juste soit apportée aux étudiants en sortie d'école d'art. Nous demandons que la Ville de Paris sollicite le ministère de la Culture pour redemander un examen de nouveau des propositions de nouveaux protocoles sanitaires soumis à plusieurs reprises par les acteurs de la culture à l'État. Nous demandons que des événements tests sur le modèle des concerts tests réalisés ailleurs en Europe et prochainement en France, je l'espère, soient organisés dans les lieux culturels du 20^e arrondissement, ces lieux culturels dont certains nous ont dit être intéressés pour porter ces initiatives. Nous demandons que des initiatives culturelles de plein air puissent être autorisées dès à présent ou en tout cas très prochainement, et puis enfin que les pratiques artistiques amateurs puissent reprendre dans les maisons des pratiques artistiques amateurs parisiennes et dans les autres lieux permettant des pratiques artistiques amateurs. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci, Marthe NAGELS. La parole est à Geneviève GARRIGOS qui, je crois, avait des amendements à proposer à ce texte.

Mme GARRIGOS

En fait, avant de parler des amendements à proprement parler, je voudrais revenir très rapidement sur quelques points. Tout d'abord, au nom du groupe PEC, remercier ce vœu qui s'inscrit tout à fait dans le soutien que la Ville de Paris et notamment Carine ROLLAND, l'adjointe à la culture à la Ville du quart d'heure, de la Maire de Paris, son cabinet, la DAC, apporte justement aux acteurs de la culture. Concernant le point justement sur les expérimentations, je tenais à rappeler que nous avons adopté un vœu au dernier Conseil de Paris qui était proposé par le groupe PEC et qui demandait au gouvernement de soutenir la mise en place d'expérimentations scientifiquement maîtrisées dont les résultats pourraient guider les protocoles d'une reprise progressive des activités culturelles et sportives et la mise en place d'un calendrier d'ouverture rapide des lieux et équipements concernés. Je voulais également signaler que nous sommes également très préoccupés par la situation des étudiants des écoles d'art et nous considérons le dépôt d'un vœu au prochain Conseil de Paris en soutien justement aux demandes de ces étudiants comme cela est déjà précisé dans ce vœu. Par ailleurs, en ce qui concerne les activités des maisons des pratiques artistiques amateurs, tout d'abord, je voudrais saluer leur solidarité avec les Parisiens et les Parisiennes, car si les établissements aujourd'hui ne sont pas accessibles aux amateurs adultes, ils poursuivent leurs activités avec d'autres publics, ont mis leurs locaux à disposition d'associations, par exemple, pour la distribution de repas ou de pratiques amateurs avec des groupes de personnes en grande précarité comme l'autorise la loi et notamment en lien avec les associations telles qu'ATD Quart Monde ou le SAMU Social, ceci est dans le 11^e. En effet, comme vous le savez, la Maison des pratiques amateurs de Saint-Blaise est arrêtée depuis le 8 mars et pour deux mois afin de procéder à des travaux de rénovation. Maintenant pour revenir justement à ces pratiques amateurs, la MPAA accueille des troupes professionnelles pour la...

M. PLIEZ

Geneviève, nous sommes au bout de l'intervention, il faut accélérer. Merci.

Mme GARRIGOS

Donc, ce que je voulais dire, c'est que donc nous proposons très rapidement un amendement surtout principalement qui répond à ce que demandait justement la pétition que j'ai signée en tant que présidente de la MP2A et c'est que les salles de répétition et de spectacle des espaces de travail de la MP2A soient rouvertes aux pratiques artistiques amateurs adultes au même titre que pour les professionnels, car il nous semble que ces maisons doivent être accessibles non pas en fonction du caractère professionnel ou amateur, mais en fonction des critères sanitaires qui doivent être appliqués. Voilà, je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Avant de céder la parole, je voudrais savoir si Marthe NAGELS et son groupe acceptent cet amendement ?

Mme NAGELS

Oui et nous en remercions Geneviève.

M. PLIEZ

Très bien. La parole est à Antoinette GUHL et puis une explication de vote pour Danielle SIMONNET.

Mme GUHL

Oui, c'est une explication de vote également au nom du groupe Écologiste. Bien entendu, dire que nous soutenons complètement ce vœu et l'initiative du groupe Générations en faveur des artistes,

alors que ce soit des artistes professionnels comme vous le disiez ou des artistes amateurs puisque bien sûr, ces deux catégories sont mentionnées dans votre vœu. Je voulais intervenir peut-être sur les jeunes, les jeunes en école d'art qui ont occupé la Colline, il y a peu de temps, et qui se mobilisent partout en France pour expliquer en fait leur désarroi. Je voulais également rappeler que nous sommes, nous, favorables à ce que les théâtres et tous les espaces culturels puissent être ouverts aux scolaires et aux écoles et que cela permettrait à la fois aux artistes de continuer à travailler et aux scolaires et aux collégiens et aux enfants scolarisés de pouvoir avoir accès beaucoup plus amplement à la culture dans ces temps de crise. Donc, un soutien total, je regrette comme beaucoup, et en tout cas comme tous les Écologistes, que nous en soyons là pour la culture aujourd'hui. Et j'espère que des décisions vont rapidement être prises pour pouvoir y remédier et permettre enfin à ces artistes de reprendre la scène.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, pour le groupe France Insoumise, évidemment, nous allons voter ce vœu, même si je regrette en fait que ce vœu est vraiment en deçà de la mobilisation exemplaire du mouvement culturel des artistes. On est à plus de 100 lieux occupés à l'initiative d'Odéon au départ, de l'occupation du stade de l'Odéon. Et ces mobilisations, elles ont plusieurs revendications, mais la première est globale, c'est déconfiner la culture, déconfiner la culture, rouvrir l'ensemble des lieux cultures, théâtres, musées avec des protocoles sanitaires stricts, mais c'est possible. Or, ce vœu ne prend pas clairement position puisque ce qu'on vote dans un vœu, vous le savez, c'est la partie en gras. Et dans la partie en gras, j'ai beau relire, on ne dit pas, enfin vous ne dites pas que vous voulez rouvrir les lieux culturels. Or, cette bataille-là, elle est essentielle. Bien sûr, elle est adossée, et là, vous le dites très bien, au fait qu'il faut absolument renouveler l'année blanche, il faut la reconduire parce que si les lieux rouvraient d'ici une semaine ou deux semaines, ce qui n'est pas du tout prévu, les travailleurs et travailleuses de la culture seraient néanmoins dans l'impossibilité de pouvoir avoir leurs 507 heures d'activités annuelles du fait de la crise. Mais vraiment, il faut lier les deux, c'est-à-dire à la fois la bataille pour la reconduction de l'année blanche et la réouverture des lieux culturels parce que nous estimons que la culture, justement, c'est essentiel. Nous sommes d'abord et avant tout dans cette société des êtres culturels et c'est vraiment extrêmement important. Après, j'en profite quand même pour dire parce que la culture est essentielle, même si ça ne concerne pas directement le 20^e, enfin, la Place des Fêtes, c'est quand même à 3 m du 20^e arrondissement, vous passez la Rue de Belleville et vous êtes dans le 19^e. C'est-à-dire que la Ville de Paris s'apprête dans ce contexte-là à virer le Théâtre de Verre, j'en ai déjà parlé, mais parce que je sais qu'il y a beaucoup aussi d'associations et d'artistes qui fréquentent le Théâtre de Verre, qu'on s'apprête à virer le Théâtre de Verre, sans même leur proposer et leur trouver un autre lieu pour pouvoir développer leurs activités, c'est juste une honte dans le contexte actuel parce que la Ville de Paris, elle est en train de tuer la culture des tiers lieux.

M. PLIEZ

Mme SIMONNET, on va arriver au bout de...

Mme SIMONNET

C'est fini, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. Le Théâtre de Verre est bienvenu, on l'a déjà dit, dans le 20^e si on peut l'accueillir. La parole est à Frédéric HOCQUARD.

Mme SIMONNET

Trouvons un lieu, il n'y a pas de problème.

M. HOCQUARD

Oui, vous m'entendez ?

M. PLIEZ

Oh oui !

M. HOCQUARD

Alors, excusez-moi parce que je suis sur mon portable, vous n'allez pas me voir, mais vous allez m'entendre. Moi, je voulais apporter quand même quelques précisions d'abord évidemment en soutien par rapport à ce vœu. Oui, effectivement, il y a la question de la réouverture des lieux, il y a la question de l'année blanche. Mais je rappelle quand même que, et c'est bien précisé à l'intérieur du vœu, la question n'est pas simplement la réouverture des espaces. Aujourd'hui, le mouvement qui est lancé, que ce soit à l'Odéon, que ce soit aussi à la Colline, c'est pour la place de la Culture, c'est pour qu'il y ait un soutien affirmé par rapport à la question de la culture et que notamment à l'été, elle puisse trouver et retrouver un espace dans le pays, un espace dans les lieux, un espace dans l'espace public pour retrouver une place auprès des habitants. Donc ça, c'est le premier élément. Deuxième élément, effectivement, il y a la question de l'année blanche, mais il y a aussi toutes les questions qui sont les questions aujourd'hui de soutien du point de vue du manque à gagner qu'il peut y avoir dans la culture, mais la question de l'année blanche qui est centrale, mais il y a aussi la question des dispositifs de financement. Aujourd'hui, le compte n'y est pas de ce point de vue-là. Vous n'avez pas aujourd'hui de dispositifs de soutien, je parle là de point de vue de l'État, économique suffisant pour permettre à ce qu'il n'y ait pas des dégâts dans le domaine de la culture. Et la troisième chose, effectivement, il faut insister sur les questions de confères expérimentaux. Je rappelle aujourd'hui que nous sommes toujours en attente d'une autorisation de la part du gouvernement, malgré le fait que et l'AP-HP et la Ville aient fait des demandes avec des protocoles sanitaires qui sont des protocoles sanitaires construits l'AP-HP pour pouvoir organiser à Paris et pouvoir organiser en France, et surtout à Paris, des concerts tests. Il doit bien y en avoir un nouveau à Barcelone ce week-end et la France est toujours en retard de ce point de vue-là. La Ville est demandeuse là-dessus, mais ça bloque au niveau de l'État. Donc oui, sur ce vœu et, oui, pour appuyer les différentes demandes qu'il peut y avoir. Il y a un combat important à mener, je ne reviens pas sur les questions de pratiques amateurs qui sont aussi importantes, mais que je n'ai pas le temps de développer, mais c'est aussi important de les souligner.

M. PLIEZ

Merci, Frédéric HOCQUARD. Après toutes ces interventions, je vous propose de vous prononcer sur ce vœu relatif à...

Mme NAGELS

Excusez-moi, Monsieur le Maire, juste un petit mot pour dire que je n'ai pas reçu de la part de votre cabinet l'amendement de Geneviève. Donc, voilà, je l'accepte évidemment et je le trouve très pertinent, mais je vous le signale.

M. PLIEZ

Alors, je vais demander à Geneviève GARRIGOS de lire l'amendement, comme ça tout le monde aura la même connaissance des choses et pourra se prononcer.

Mme GARRIGOS

Alors, l'amendement exactement dit : que les salles de répétition et de spectacle, des espaces de travail des maisons de pratiques artistiques amateurs, MPAA, parisiennes soient rouvertes aux pratiques artistiques amateurs adultes au même titre que pour les professionnels. Et ce que j'avais oublié... comme j'étais pressée, j'avais oublié, j'avais deux autres petits amendements, c'est dans le premier alinéa, c'est que les aides... En fait, il est précisé que les aides aux artistes et on fait référence notamment à l'année blanche, donc j'avais demandé à préciser que ce ne soit que les aides

d'État et ensuite qu'une réponse juste soit apportée aux étudiants, j'avais rajouté : « aux demandes des étudiants ».

M. PLIEZ

Est-ce que nous pouvons voter ou est-ce que vous souhaitez une suspension de séance de trois minutes, ou est-ce que c'est suffisamment clair ? Est-ce que quelqu'un demande une suspension de séance pour examiner cet amendement oral ou est-ce qu'on peut procéder au vote ? M. ALIBERT.

M. ALIBERT

Le GEP20 s'en remet au choix de la rapporteure du vœu, Marthe NAGELS.

Mme NAGELS

Non, on peut voter sans problème. Merci pour ces précisions.

M. PLIEZ

Bien. Merci.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2021-086 : Vœu relatif à la création d'une Maison de l'accès à la Justice écologique (MAJE), déposé par Hélène Massin-Trachez, Antoine Alibert, Lila Djellali et les élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris 20^e et Sylvain Indjic et les élu·e·s du groupe Génération·s 20^e.

Mme TRACHEZ

Oui, je vous remercie. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 9 juillet 2019, la Ville de Paris s'est déclarée en état d'urgence climatique et le Conseil de Paris a lancé la création d'une Académie du Climat et d'un GIEC Paris regroupant des experts qui pourront être consultés sur les politiques climat. La Maison de l'accès à la justice écologique que j'appellerai MAJE et dont nous appelons aujourd'hui la création de nos vœux viendra compléter cette dynamique. Les jeunes sensibilisés aux sujets environnementaux au sein de l'Académie du Climat, mais aussi les jeunes de tous âges finalement, pourront participer aux travaux de réflexion de la MAJE, les experts du GIEC Paris pourront y intervenir pour éclairer le point de vue des citoyennes et des citoyens dans les processus participatifs et de concertation publique telle que l'élaboration en cours du premier PLU bioclimatique parisien. Hier, dimanche 28 mars, 110 000 citoyennes et citoyens partout en France ont investi les rues pour réclamer une loi climat et résilience plus ambitieuse en cohérence avec ces attentes et les propositions de la convention citoyenne pour le climat. Et ce phénomène n'est pas nouveau. Par une lettre de mission du 24 janvier 2019 déjà, le ministre de la Transition écologique et solidaire et la Garde des Sceaux ont mandaté une mission conjointe. Le rapport rédigé par cette mission trouve l'explication d'un faible contentieux en termes quantitatifs dans le domaine environnemental dans plusieurs phénomènes et notamment la difficulté des citoyens et des citoyennes à accéder à cette justice. Or, une décision de justice est susceptible d'avoir des retentissements considérables au-delà des seuls partis à l'action, car la justice est un moyen d'action qui commence à faire ses preuves, on le voit avec, par exemple, le procès de l'agent Orange ou encore l'action aux responsabilités de l'État pour inaction climatique qui a eu un succès très récent devant le Conseil d'État. Si l'on veut que les objectifs des accords de Paris soient atteints, nous devons nous en donner les moyens. Nous devons en donner les moyens aux Franciliennes et aux Franciliens. La MAJE sera un lieu dédié à la justice écologique et environnementale dans son ensemble. Alors, elle accueillera notamment des permanences d'avocats spécialisés en droits de l'environnement. Et je tiens à préciser, parce que je sais que c'est un point qui interroge, qu'elle ne fera en rien doublon ou concurrence au point d'accès au droit du 20^e arrondissement. Le lien de la justice environnementale avec la justice sociale n'est plus ou, en tout cas, ne devrait plus être à démontrer. Ce sont souvent les plus précaires qui sont les plus exposés aux attentes. Dans le 20^e arrondissement, on en a un exemple criant avec Python Duvernois qui subit quotidiennement la pollution atmosphérique du périphérique, les dépôts d'ordures ou les nuisances sonores. Et ce sont bien souvent ces plus précaires qui sont le moins au fait de leur droit et n'ont pas les moyens de participer aux débats de nos concertations les impactant. C'est pour

nous préconisons l'installation de cette maison dans un quartier soutenu par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine tel que la Porte de Montreuil, la Porte de Bagnolet ou encore, pourquoi pas, Python Duvernois. Nous devons être en capacité d'assurer la transparence de nos actions par un véritable accès des populations à l'information et à la connaissance juridique. Je pense que nous devons accepter d'être confrontés à nos propres incohérences, mettre les actes en adéquation avec le discours en se confrontant à la vision et aux besoins des citoyennes et des citoyens, à leur contrôle et c'est en cela que la confiance entre politique et société civile pourra être rétablie. Une maison d'accès à la justice écologique, c'est aussi la possibilité pour les habitantes et les habitants de réguler les actions des acteurs privés. Alors, la Ville de Paris a porté plainte lorsque... on a tous vu les images de Lafarge déversant du ciment dans la Seine et qui nous ont toutes et tous émus. Mais et les citoyennes et les citoyens, les collectifs de riverains, est-ce qu'ils ont les moyens, les connaissances et les ressources suffisantes pour engager des actions afin de garantir l'indemnisation de leur préjudice ? La MAJE, ce n'est pas seulement le contentieux, ce seront aussi des ateliers de formation dans les domaines de la médiation environnementale pour prévenir justement ces fameux contentieux. Margaret MEAD, une grande anthropologue humaniste, féministe de la première heure et une des premières militantes contre le réchauffement climatique nous disait : « Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis puissent changer le monde ». En réalité, c'est toujours ce qui s'est passé. La création de cette MAJE ferait du 20^e arrondissement un territoire précurseur dans la lutte contre les violences environnementales. Il serait un signe fort de notre volonté de donner à nos concitoyennes et concitoyens les moyens de changer le monde. C'est pourquoi je vous appelle naturellement à voter pour ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. J'ai deux demandes de prise de parole : celle de Sylvain INDJIC et de Martin BUSSY ensuite.

M. INDJIC

Merci, Monsieur le Maire. Je vais faire une intervention très rapide puisque l'intervention de ma collègue, Hélène TRACHEZ, est très complète. C'est juste pour vous signaler puisque je ne suis pas sûr que tout le monde ait eu l'information, pour vous dire qu'on est cosignataire de ce vœu, que le groupe Générations est cosignataire de ce vœu. Donc, tout naturellement, nous le soutenons avec enthousiasme.

M. PLIEZ

Merci. Je n'avais pas cette information dans mes fiches. Martin BUSSY puis Danielle SIMONNET.

M. BUSSY

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Je ne mets pas ma caméra parce que je suis dans le noir, donc vous ne me verrez pas de toute façon. Le vœu qui nous est présenté sur la création d'une maison de l'accès à la justice environnementale retient évidemment toute notre attention. Les constats évoqués dans chacun des considérants, nous les approuvons. La volonté de mettre l'environnement au cœur de la réflexion, nous l'approuvons. L'ambition également de permettre aux habitants de faire valoir leurs droits environnementaux, nous l'approuvons. La possibilité qu'ils soient accompagnés, formés par des professionnels juridiques, nous l'approuvons également. Et c'est parce que nous approuvons tous ces constats que nous sommes en désaccord avec la proposition faite par le groupe GEP20. Proposer une maison dédiée au sujet, c'est, selon nous, rompre la logique d'universalité du droit en séparant le droit de l'environnement des autres matières juridiques. Nous ne pensons pas que ce soit un progrès que de disperser au lieu de rassembler. Proposer une maison dédiée, c'est obliger les habitants à déjà savoir qu'ils ont un besoin de droit environnemental, alors que dans notre écrasante majorité, nous ne le savons pas. C'est souvent l'avocat ou le juriste qui détecte le besoin des justiciables, d'autant plus chez ceux qui sont éloignés du droit. Proposer une maison dédiée, c'est refuser le guichet unique qui est par ailleurs soutenu et défendu partout par les groupes de la majorité municipale. Ce guichet unique, c'est simplifier la vie des habitants dans leur propre intérêt. Proposer une maison dédiée, c'est enfin disperser les moyens là où il faudrait les concentrer. C'est étaler là où il faudrait densifier. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que la justice environnementale ne soit pas isolée dans une maison, mais qu'elle soit au contraire partie intégrante du point d'accès au droit du 20^e, instrument très utile et important pour les habitants. Son objectif c'est précisément de défendre

les habitants et développer la justice. Ainsi, nous renforçons la visibilité du point d'accès au droit, son intérêt, son efficacité. Nous voterons donc contre cette proposition dans l'intérêt de l'environnement, dans l'intérêt de l'accès au droit et dans l'intérêt des habitants. Merci de votre attention.

M. PLIEZ

Merci, Martin BUSSY. La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Alors franchement, vous êtes pour, donc, vous allez voter contre. Encore une fois, ce n'est pas très clair votre position. Je trouve qu'à ce moment-là, vous auriez dû, et c'est votre rôle, faire une réponse écrite avec un contre-vœu de l'Exécutif présentant justement quels moyens vous allez donner au point d'accès au droit pour étendre dans les points d'accès au droit la question de la santé environnementale. Je trouve que votre réponse, en fait, est assez rhétorique et pas sincère, pas honnête, je trouve d'un point de vue intellectuel. Moi, je soutiendrai, et le groupe France Insoumise soutiendra ce vœu, mais je voudrais quand même apporter différentes précisions. D'abord non, hélas, la Ville de Paris n'a pas porté plainte contre Lafarge puisqu'elle a retiré sa plainte après l'avoir annoncé. Donc, je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui, mais la position de la Ville de Paris vis-à-vis de Lafarge a été bien en deçà de ses responsabilités et c'est une honte. Je pense que ça peut être un premier pas, cette maison que vous proposez. Mais nous, nous soutenons à la France Insoumise, depuis longtemps qu'il faudrait un fond d'expertise citoyenne, un fond de contre-expertise citoyenne. C'est-à-dire que la grande difficulté pour les citoyens et les associations, ce n'est pas simplement d'avoir accès aux informations, c'est en partie cela, mais c'est aussi financièrement de pouvoir payer, à un moment donné, des avocats qui vont pouvoir les épauler dans leur combat, payer des contre-expertises qui leur permettent justement, face aux lobbies et à ceux qui les servent, hélas, la collectivité parisienne, bien souvent, sert des lobbies pollueurs, il faut le reconnaître, et qu'à ce moment-là, les associations sont bien fragiles, petit pot de terre face au gros pot de fer. Mais ça pourrait néanmoins, votre maison, être une première pierre à l'édifice pour ensuite pouvoir aider les associations et les citoyens. Je veux dire, on a par exemple que ce soit les familles qui sont très mobilisées dans l'école de la rue des Pyrénées et qui se plaignent justement de la pollution et des conséquences sur la santé des enfants, que ce soit les habitants des Maréchaux et notamment de Python qui sont nombreux à avoir développé des pathologies, des vrais graves problèmes de santé du fait de la pollution et pour lesquels, directement, la Ville et le bailleur a une responsabilité directe et pour lesquels il devrait y avoir des démarches engagées, on voit bien qu'une maison permettrait de rendre visible qu'ils peuvent défendre leurs droits, mais nécessiterait aussi d'autres moyens d'accompagnement pour pouvoir véritablement garantir l'exercice plein et entier de ce droit. Mais je le prends comme une première étape. Mais hélas, je comprends la réponse de l'Exécutif parce que quand on leur a demandé par exemple une expertise, et je terminerai là-dessus, de l'insalubrité sur Python, ça a été refusé parce que justement, vous daignez cette question du droit à la santé environnementale. De la même manière qu'il y a eu ce problème-là au niveau de la Ville de Paris surtout les problématiques suite à l'incendie de Notre-Dame.

M. PLIEZ

Je déteste couper les gens, mais je vais être obligé de le faire. Merci, Danielle. La parole est à Emmanuelle RIVIER pour deux minutes, maximum.

Mme RIVIER

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Alors, pour une fois, je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire ma collègue, Danielle SIMONNET, et je tiens à préciser quelques éléments qui ne sont peut-être pas en votre possession, à savoir qu'au point d'accès du droit du 20^e, comme dans de nombreux points d'accès du droit de Paris, il n'y a plus d'espaces disponibles pour des permanences d'avocats. Donc, il faudrait peut-être un peu se renseigner avant de proposer, d'alourdir là où ça n'est pas possible. Second point, la question du guichet unique qu'effectivement, nous défendons et nous défendons un guichet unique pour le climat, pour l'environnement parce que nous voulons que Paris reste une ville viable. Et étant donné le chemin que nous prenons, ça n'est pas gagné. Et il faut donner les moyens aux habitants de participer. Et pour ça, il faut qu'ils sachent qu'ils ont des droits. Les droits, pas seulement des droits par des avocats, mais aussi des droits par des experts et aussi

un accès à la compréhension des enjeux. Et enfin, ce guichet unique que nous demandons ne serait pas seulement pour le 20^e, il sera évidemment pour tout Paris, mais il serait situé dans le 20^e, ce qui serait, je pense, une bonne chose pour notre arrondissement. Merci.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Karine DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Je vais être rapide. On est d'accord sur les considérants et le fait qu'il faut en matière environnementale avancer et demander aussi aux citoyens de pouvoir donner une possibilité, de pouvoir effectivement être dans cela. Mais je trouve que du coup, démultiplier les espaces, alors qu'on essaye dans de nombreux endroits de pouvoir au contraire aller vers un guichet unique, au contraire permettre avec le lien en réseau, etc., d'avoir des espaces où les usagers et les habitants peuvent venir pour avoir accès à un certain nombre de droits ou pour s'adresser à des avocats sur un certain nombre de choses, je trouve ça un petit peu dommage qu'à un moment donné, on trouve ça un petit peu dommage qu'on multiplie les espaces, alors qu'on est dans une logique plutôt actuellement notamment sur les dispositifs sociaux ou de santé de regrouper les lieux d'accès au droit. Donc, le groupe Communiste, nous nous abstiendrons.

M. PLIEZ

Très bien.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

Alors, je vous propose de passer à un réexamen. Vous savez qu'on s'est prononcé à l'unanimité d'ailleurs, je crois, au sujet de la fermeture du bureau de poste de la place Edith Piaf, mais Michel JALLAMION va reprendre la parole puisqu'il y a un amendement qui n'était finalement pas passé sur ODS qui a été pris dans l'après-midi. Et donc, je vous propose que Michel nous représente cet amendement et que cet amendement puisse être voté, qui complète un vœu... Je redonne la parole à Michel JALLAMION.

M. JALLAMION

Merci, Monsieur le Maire. Oui, c'est suite à la demande, en effet, Virginie DASPET en a fait part. L'amendement serait : « Demande à ce que le local actuel non occupé par le bureau de Poste conserve une vocation de service public », ce qui permettra suivant là où on en est, comme l'a dit Virginie, qu'on puisse évidemment le préempter s'il reste des marges de manœuvre. Donc, en tout cas, ça me paraît un amendement totalement acceptable. Donc, je vous propose de le voter si vous en êtes d'accord.

M. PLIEZ

Donc, avec ce petit décalage, je vous invite à voter, à vous prononcer sur cet amendement.

Après consultation des membres, l'amendement est adopté.

V20-2021-087 : Vœu d'urgence relatif au protocole sanitaire dans les établissements scolaires, déposé par Emmanuelle Rivier, Antoine Alibert, Lila Djellali et les élu.e.s du Groupe des écologistes de Paris 20^e, soutenu par Sylvain Indjic et les élu.e.s du Groupe Génération.s 20^e.

V20-2021-088 : Vœu en faveur de mesures sanitaires d'urgence dans les crèches, les écoles, les collèges et les bibliothèques de la Ville de Paris, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.

V20-2021-089 : Vœu du Maire relatif à la situation sanitaire dans les établissements d'enseignement des 1^{er} et 2^{ème} degré.

Mme GUHL

Oui, nous avons donc déposé ce vœu d'urgence parce qu'il nous semble qu'il y a urgence, effectivement, mais également parce que c'est un vœu sur un sujet qui est extrêmement préoccupant aujourd'hui pour les citoyens du 20^e et qui concerne les conditions sanitaires de l'école. Les annonces du Premier ministre du 18 mars n'ont pas imposé des mesures très restrictives face à la situation de Covid dans les écoles et pourtant, la situation est désastreuse. J'en veux pour preuve une discussion que j'ai eue cet après-midi même juste avant le Conseil avec un enseignant du 20^e qui m'expliquait que dans sa classe, il y avait 14 élèves absents en CM1, dans une école pas très loin de la mairie, que sa classe est toujours ouverte. Une discussion avec les enseignants qui témoignaient qu'ils n'avaient toujours ni masques, ni gels hydroalcooliques fournis par l'Éducation nationale, qu'ils utilisaient celles et ceux fournis dans le cadre des centres de loisirs. Bref, je crois que nous devons avoir une position à la fois ferme et très volontariste sur les conditions sanitaires dans lesquelles a lieu aujourd'hui et qu'il faut aussi que nous ayons une politique d'anticipation pour les mois à venir. Il n'est pas possible de laisser les enseignants et les enfants dans un tel brouhaha. C'est pourquoi nous avons travaillé à un vœu, une proposition de vœu qui est très complète sur un dispositif qui soit à la hauteur de la gravité de la situation et nous ne voulons pas que cette gravité de la situation, nous la fassions porter par les enfants, par les enfants de notre école qui, de fait, se retrouvent avec la responsabilité de ramener chez eux le virus, éventuellement de le transmettre à leur famille, à leur parent ou, pire, à leurs grands-parents. Donc, il n'est pas possible de continuer ainsi. C'est pourquoi dans ce vœu, nous demandons que des initiatives soient prises vis-à-vis de l'État, que des initiatives soient prises propres à la Ville et je vais les détailler. Vis-à-vis de l'État, nous demandons d'interpeller le gouvernement pour que les enseignants et tous les professionnels de l'Éducation nationale soient considérés comme prioritaires pour la vaccination, mais qu'ils n'aient pas de restes à charge pour les tests et pour l'ensemble des éléments sanitaires ou des opérations sanitaires qu'ils pourraient faire, qu'ils soient fournis en masques jetables et en gels hydroalcooliques. Nous voulons également que soit interpellé le gouvernement pour que des directives soient claires, pour que la tenue des classes en extérieur puisse avoir lieu. Nous voulons également qu'il puisse y avoir des cours en distanciel pour compenser tous ceux qui ne peuvent pas se tenir lorsque les classes sont fermées. Ensuite, il y a une série de mesures propres à la Ville que nous détaillons, parmi lesquelles, il y a l'augmentation des moyens à la fois en personnel et en locaux. Nous demandons un recrutement supplémentaire de postes d'animateurs pour donner au périscolaire les moyens de limiter le brassage d'enfants. Par brassage d'enfant, qu'entend-on ? Il s'agit en fait de permettre d'ouvrir des centres de loisirs de manière à ce que les écoles ne se retrouvent pas là aussi mélangées et de limiter autant que possible ce brassage, de mettre également à disposition des locaux pour pouvoir permettre le dédoublement des classes. Nous demandons qu'il y ait des moyens sanitaires élargis avec des dépistages systématiques par test salivaire, conformément à ce que demande d'ailleurs Anne SOUYRIS depuis longtemps. Nous demandons qu'il y ait une généralisation de l'installation des capteurs de CO₂ dans les salles de classe, de manière à pouvoir savoir si les salles sont suffisamment aérées ou non. Alors aujourd'hui, il me semble qu'il doit y en avoir à peu près 500. Je crois que le chiffre, c'est 7 000 ou 9 000 qu'il faudrait pour que toutes les salles de classe de Paris soient équipées. Et il faudrait bien entendu que le 20^e le soit. Enfin, nous demandons à ce qu'il y ait un accompagnement avec des dispositifs d'aide sociale pour accompagner les familles en grande difficulté qui se retrouvent confrontées à la garde d'enfant à domicile, soit parce qu'ils sont testés positifs, soit parce qu'ils sont cas contact. C'était le cas des 14 enfants de la classe de l'enseignant dont je parlais, et en tout cas, une partie d'entre eux étaient cas contact. Ce qui pose de nombreuses difficultés à certaines familles. Et là, il faut effectivement que des dispositifs d'aide sociale soient mis en place. Et enfin, le dernier point, c'est sur un protocole d'information pour que les parents et toutes les équipes éducatives puissent être informés en temps réel, parents, représentants des parents d'élèves également. Voilà

l'ensemble des dispositions que nous avons voulu écrire dans ce vœu, non seulement pour répondre à cette situation dramatique que nous vivons dans nos écoles, mais aussi pour pouvoir anticiper, si jamais il y avait un confinement, un déconfinement qui permettrait aux écoles de reprendre une activité. Ça fait déjà plus d'un an que nous sommes dans cette crise. De nombreux citoyens du 20^e souffrent à différents niveaux, que ce soit sur le plan sanitaire d'abord, sur le plan économique ensuite, sur le plan émotionnel, psychologique. Nous devons répondre aux besoins de l'école qui, là, il y a des besoins criants et il faut être à la hauteur de ces besoins. Je crois que c'est ce qu'attendent de nous les citoyens du 20^e. Voilà notre proposition.

M. PLIEZ

Merci. Je crois que j'ai une demande de parole de François-Marie DIDIER. Il y a une série de vœux sur le même sujet, mais je vais laisser les gens s'exprimer au fur et à mesure évidemment.

M. DIDIER

Oui, Monsieur le Maire, j'interviendrai quand tout le monde aura présenté ses vœux puisqu'ils sont quand même beaucoup similaires.

M. PLIEZ

D'accord. OK. Je vous redonne la parole tout à l'heure et je propose donc à Anne BAUDONNE de prendre la parole pour le groupe Communistes et Citoyens.

Mme BAUDONNE

Oui, bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Je prends la parole au nom du groupe Communistes et Citoyens. J'en profite aussi en tant qu'adjointe aux affaires scolaires pour donner quelques informations. C'est-à-dire qu'il y a effectivement un nombre qui augmente de manière assez significative de classes fermées dans l'arrondissement. C'est au nombre de 54 dans 17 écoles. C'est vrai que c'est un nombre assez conséquent et donc on peut considérer que c'est l'équivalent de 8,5 % des classes de l'arrondissement, deux écoles fermées complètement et une qui accueille seulement les personnels hospitaliers, comme nous l'avons déjà fait à l'occasion du premier confinement. Donc, je tiens à saluer et à remercier les enseignants qui assurent encore et toujours cet accueil des enfants de soignants. Il y a effectivement 54 classes fermées aujourd'hui. C'est un nombre extrêmement important, alors que nous savons que tous les chercheurs en science de l'éducation s'accordent pour dire que l'apprentissage scolaire se fait à l'école. Néanmoins, pour l'instant, depuis un an, justement, alors même que des mesures fortes auraient pu être prises, elles ne l'ont pas été. Dans le 20^e en particulier, les tests ont eu beaucoup de mal à se mettre en place. Grâce aussi à la réactivité des enseignants et des parents d'élèves, le manque de réactivité du Rectorat et de l'ARS a pu être contrecarré notamment dans les écoles Surmelin et Olivier Métra. Et alors même que tous les efforts de la Mairie, et on le sait, ont été fournis pour ouvrir un centre de vaccination dans la mairie même, puis maintenant aujourd'hui dans la rue des Vignolles, mais nous sommes aussi inquiets que dans les centres de loisirs, du fait de leur organisation actuelle, les enfants sont accueillis de plusieurs écoles. Et donc, ce brassage qui inquiète aujourd'hui ne soit toujours pas pris en compte. Nous sommes également scandalisés que les professeurs qui sont toujours là et toujours évidemment en poste quand ils ne sont pas malades puissent être redevables d'un euro correspondant au reste à charge appliqué par l'assurance maladie. Et nous sommes même choqués que les professionnels de l'Éducation nationale et ceux de la Ville de Paris ne figurent toujours pas parmi les personnes prioritaires pour la vaccination. Ensuite, on peut le voir en comparaison dans certains pays européens comme l'Italie ou l'Espagne, très proches de nous, eux ont fait le choix de vacciner les professionnels de l'éducation afin de leur permettre d'exercer leur métier en étant protégés. C'est pourquoi en raison de cette situation à laquelle le gouvernement n'a pas su répondre, le groupe Communistes et Citoyens émet le vœu que la Ville de Paris interpelle le gouvernement justement pour que l'Éducation nationale assume la protection de ses agents en leur fournissant des masques conformes et du gel en quantité suffisante, sans compter sur la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement comme nous l'avons fait pour compenser ces manquements. Nous demandons également que les centres de loisirs soient ouverts pour ne pas provoquer le brassage d'élèves d'écoles différentes. Nous demandons également que le personnel de l'Éducation nationale soit soutenu et qu'alors même qu'ils alertent, qu'ils assurent leur fonction et qu'ils alertent sur la situation dans leur établissement. Nous demandons

également que la généralisation des capteurs de CO₂ soit fait dans les classes, alors même que cela a été déjà voté, mais néanmoins que pour l'instant, la mise en place ne se fait pas rapidement, alors même qu'on en voit l'utilité urgente. Et enfin, que l'État maintienne son effort pour l'embauche de personnels et notamment d'infirmiers qui manquent et qui commencent à manquer sérieusement, d'infirmiers titulaires évidemment, de professeurs titulaires, et par exemple en ouvrant la liste complémentaire, alors, ça n'est toujours pas fait et puis au contraire, l'ouverture des postes est en diminution, pour assurer également la continuité du service public d'éducation, et nous déplorons enfin que la baisse des postes aux concours ne permette pas de faire face à cette situation et que la baisse des DSG dans les collèges et les lycées qui a été annoncée ne le permette pas non plus. Donc voilà, pour toutes ces raisons, nous demandons, et parce que nous avons une particularité par rapport à d'autres vœux que nous soutiendrons aussi, nous demandons à ce que l'on vote ce vœu que le groupe Communistes propose. Merci.

M. PLIEZ

La parole est à Danielle SIMONNET puis nous avons une intervention de François-Marie DIDIER qui l'a demandée tout à l'heure.

Mme SIMONNET

Oui, la situation craque et elle est extrêmement problématique parce que le gouvernement qui disait : « Non, on ne fermera pas les écoles. On ne fera pas un reconfinement », hélas, ne mettait pas en place une planification sanitaire alternative à cette stratégie moyenâgeuse de lutte contre le virus par l'enfermement de la population. Donc, il n'y a pas eu les mesures ambitieuses mises, que ce soit sur l'école, que ce soit sur plein d'autres secteurs. Et donc, le virus circule énormément par le biais des écoles. Il expose non seulement les enseignants, mais tous les professionnels de manière extrêmement inquiétante, et puis du coup, le virus se propageant vient dans les familles. La situation, elle craque. Alors, ce n'est pas que dans les écoles parce que c'est aussi en amont dans les crèches, c'est aussi du coup dans les collèges et les lycées, c'est aussi dans les bibliothèques. Et c'est important aussi de le prendre de manière globale parce que ça permet aussi de voir quelles sont les responsabilités gouvernementales et aussi les leviers municipaux qui peuvent être les nôtres. Alors d'abord dans le problème pour compléter ce qui a pu être dit, il y a évidemment le fait que les mesures de fermetures de classes et de fermetures d'écoles ne sont pas prises suffisamment vite lorsqu'il y a l'apparition des cas. Alors, certes là, le ministre BLANQUER a annoncé pour à partir d'aujourd'hui dans les départements extrêmement touchés comme le nôtre, la fermeture d'une classe dès qu'il y a un cas de Covid, mais en fait, comme ça a bien été rappelé par le bonhomme, il y a déjà plein de classes qui sont fermées de fait aussi pour une situation bien plus grave. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est non seulement le problème de classe et d'école où il y a beaucoup de cas, par exemple, vous avez certainement en tête comme moi le scandale dans l'école de la rue du Surmelin où les parents et les enseignants ne comprennent pas pourquoi l'école n'a pas été fermée suffisamment tôt, alors qu'il y avait énormément de cas, mais vous avez aussi d'autres problématiques de type, par exemple, l'école maternelle de Jourdain où, sur six enseignants, quand vous en avez quatre qui sont absents, deux parce qu'ils sont cas contact, deux autres parce qu'ils sont malades et qu'il y a zéro poste de remplacement, qu'est-ce qu'on fait ? On regroupe les classes. Et alors là, pour organiser un cluster de propagation du virus, c'est une catastrophe. L'absence de poste de remplacement crée un facteur de contagion du virus extrêmement grave. Et du coup, voilà pourquoi il y a une alerte sociale de l'intersyndical du premier degré et vous avez des problèmes similaires dans les crèches. Dans notre vœu, nous abordons aussi la problématique des bibliothèques puisqu'il en a 25 qui sont fermées sur 60 et les personnels demandent deux jours d'autorisation d'absence et ils demandent aussi l'organisation par roulement. Maintenant, une fois qu'on a fait de manière incomplète le constat, qu'est-ce qu'on peut demander ? Alors moi, je pense qu'il faut à la fois demander des mesures d'urgence, et c'est ce qu'on dit dans notre vœu, c'est ce que demandent d'ailleurs les enseignants, que les écoles ferment plus rapidement quand il y a un trop grand nombre de cas, mais aussi qu'on organise par roulement, c'est-à-dire, ce qui a été enfin généralisé sur les lycées puisse l'être pour les écoles et les collèges, c'est-à-dire en demi-groupes. Et là, on voit bien que la proposition de la Ville depuis le mois d'août dernier de mettre à disposition du Rectorat ces équipements complémentaires, comme c'est rappelé dans d'autres vœux, est tout à fait pertinente. Mais ce qu'il faut aussi demander, ce n'est pas simplement les détecteurs de CO₂, mais c'est les appareils de purification d'air. Il faut savoir que l'Allemagne, elle a investi 500 millions d'euros dans ces systèmes de purification d'air. En France, zéro. La Ville de Paris, dessus, zéro. L'Italie a investi

7 milliards pour doubler 5 000 places et recruter 84 000 personnels. La France, zéro, même pire puisque BLANQUER, là, annonce par exemple 1 800 postes en moins dans le second degré pour la prochaine rentrée. Donc, on est vraiment dans le cas inverse. Ça veut dire que dans notre vœu, on aborde ces mesures-là, mais qui peuvent être des mesures qui impliquent le gouvernement, mais aussi des mesures qui impliquent la Ville de Paris et qui prennent en compte aussi les problématiques avant l'école en crèche et qui impliquent aussi la Ville dans d'autres équipements, notamment les bibliothèques. Je rejoins et on rejoint bien évidemment la question de la vaccination de l'ensemble des professionnels très vivement exposés et puis la généralisation des tests salivaires et, évidemment qu'il est totalement scandaleux que le gouvernement ait demandé un euro aux enseignants pour ces tests salivaires. Si c'est un euro symbolique comme ils disent, c'est vraiment le symbole du mépris.

M. PLIEZ

Merci, Danielle SIMONNET. Je ne vais pas laisser la parole tout de suite à ceux qui l'ont demandée. Je vais décréter une suspension de séance de dix minutes et je vais demander à la majorité d'essayer de se mettre d'accord pour présenter un vœu parce que franchement, cinq vœux sur le même sujet, alors qu'il y a quelque chose près, on est tous d'accord, ça me paraît, pour les habitants, un peu incompréhensible. Donc, je décrète une suspension de séance de dix minutes et je vous propose de vous mettre autour de la table pour essayer de trouver un compromis. Merci, à tout de suite.

M. BUSSY

M. le Maire, plusieurs vœux ont été déposés un certain nombre de groupes de la majorité et comme ce sont des vœux d'urgence, il nous a été compliqué aujourd'hui de pouvoir, dans le détail, nous mettre d'accord entièrement. J'ai compris, grâce à la suspension de séance que Monsieur le Maire nous a permis d'avoir, qu'entre notre proposition et celle du groupe Communistes, les écarts étaient en fait mineurs pour ne pas dire inexistantes, et que donc il vous est possible de proposer, en votre nom, Monsieur le Maire, un vœu plus large que notre groupe et celui du PC que nous serons très heureux de pouvoir voter en référence à la discussion que nous venons d'avoir. Ça n'enlève rien, d'après ce que j'ai compris, à l'autonomie après de chaque groupe, on parle bien du vœu du Maire. Merci.

M. PLIEZ

Très bien. Alors, avant de procéder au vote, il y avait une demande de prise de parole de François-Marie DIDIER à qui je vais laisser la parole maintenant.

M. DIDIER

Finalement, il n'y a pas de nouveau vœu, là ? J'en perds un peu mon latin.

M. PLIEZ

Alors, il y avait donc un vœu...

M. DIDIER

Je trouve que votre proposition était bonne. Effectivement, il y a beaucoup de vœux sur le même sujet.

M. PLIEZ

Oui, mais on est tous passionnés et on a tous quelques petites divergences qui nous distinguent probablement. Ça fait la richesse du débat. Et donc, nous allons nous prononcer sur trois vœux : un vœu qui reste porté par le groupe GEP et Générations, un deuxième vœu qui reste porté par Danielle SIMONNET et un troisième vœu qui va faire la synthèse entre le vœu...

Mme SIMONNET

Et le groupe France Insoumise.

M. PLIEZ

Oui, je l'ai dit, Danielle SIMONNET. Pardon, et le groupe France Insoumise évidemment. Et donc, un troisième vœu qui sera le vœu de Paris en Commun intégrant des mesures auxquelles tenait le parti Communistes et qui deviendra donc un vœu de l'Exécutif. Donc, trois vœux à voter. Vous avez la parole.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il y a urgence. Il y a urgence à vacciner. Les maires d'arrondissement du groupe Changer Paris présidé par Rachida DATI ont d'ailleurs fait un communiqué de presse en ce sens, cette semaine pour justement qu'on vaccine en priorité les enseignants et les personnels des écoles. Il y a quelques petits sujets, là, sur les différents vœux. Le premier, je suis ravi que vous reveniez sur votre position sur les purificateurs d'air puisqu'on avait proposé ça en novembre et on avait eu une fin de non-recevoir. En revanche, face à la difficulté de mettre en œuvre quand même, on voit la difficulté dans laquelle le gouvernement est et qui n'anticipe rien, j'ai une petite limite, moi, sur ces vœux concernant les classes dehors, comment est-ce qu'on fait tout simplement ? C'est une question. Même si c'est une proposition qui peut, là-dessus, je vous laisse répondre, et puis sur la question du recrutement de nouveaux personnels, comment fait-on dans une situation d'urgence ? Je vois bien le dédoublement des classes, il faut du personnel en plus, mais comment fait-on ? Ce vœu, très bien, mais on parle pour rien. Sur ces sujets-là en tout cas, je vois mal comment est-ce qu'on va faire en si peu de temps pour recruter des gens et voilà. J'ai ces deux limites sur les vœux, même si évidemment toutes ces propositions vont évidemment dans le bon sens pour que les écoles ne soient pas fermées, même si en effet, on sait qu'il y en a beaucoup qui ferment.

M. PLIEZ

Merci. Oui, ce soir, deux écoles totalement fermées : il y en a huit à Paris, deux dans le 20^e. Donc, on est assez recordman. 54 classes sur 650 répartis dans 17 écoles, donc effectivement, la situation avec aussi le sujet qui sera « un cas, une classe ferme », je pense que le sujet est devant nous et qu'on est presque en retard. Je vais donc d'ores et déjà vous proposer de voter sur le vœu présenté par Danielle SIMONNET. Pardon, Raphaëlle PRIMET, pardon, oui.

Mme PRIMET

Je voulais juste expliquer qu'est-ce qui nous a fait bouger. Ce qui nous a fait bouger, c'est qu'effectivement, la question des embauches et ce qu'on avait mis, nous, dans notre vœu est intégré au vœu du Maire. Et je ne nie pas la difficulté à recruter, mais en réalité, si on veut assurer des conditions sanitaires et notamment, par exemple, éviter le mélange dans les centres aérés, etc., on ne peut pas le faire sans embauche supplémentaire. Donc, ça a été intégré dans le vœu, c'est pour ça que nous nous associons au vœu du Maire.

M. PLIEZ

Merci. Il y avait deux prises de parole qui étaient Nathalie MAQUOI et Emmanuelle RIVIER. À vous, Mesdames. Nathalie MAQUOI.

Mme MAQUOI

Merci, Monsieur le Maire. Pour faire des explications de vote, donc oui, le vœu Générations-Europe Écologie les Verts est maintenu, simplement parce qu'il y a un certain nombre de propositions qu'on porte et on pense qu'au moment où la situation est quand même dramatique, et vous venez de le souligner, on est tous très inquiets pour les semaines à venir et on pense qu'il faut une parole forte et pousser à anticiper. Bien sûr, la Ville et la Mairie du 20^e ne sont pas les seuls acteurs, mais là, il y a besoin qu'on ne gère pas au coût par coût comme ce qui est proposé par le gouvernement, mais bien qu'on anticipe. C'est pour ça qu'on avait pris le temps de détailler toute une série de mesures qui nous semblent mettre en débat. Et c'est pour ça qu'on le fait ce soir. Sur le vœu proposé par Danielle SIMONNET et le groupe la France Insoumise, nous allons nous abstenir tout simplement sur la question des bibliothèques, Danielle, puisque les bibliothèques sont le dernier service public qui reste

ouvert en termes de culture et que dans ton vœu, tu proposes aussi, à un moment donné, de les fermer et qu'il y a un certain nombre de choses qui ont été actées par la Ville dans ce que tu proposes. Et nous nous abstiendrons aussi sur le vœu proposé par le Maire parce qu'il nous semble qu'il y a un certain nombre de choses qu'on proposait qui auraient pu être intégrés, et ce, assez facilement. On votera pour le vœu du groupe Communistes. Vous avez vu qu'ils étaient très proches dans les rédactions. On a quelques points de désaccord. En tout cas, ou qui n'ont pas permis peut-être une cosignature au départ à trois, mais voilà. Merci.

M. PLIEZ

Alors, juste un petit détail, Nathalie MAQUOI, il n'y a plus de vœu du Maire et des Communistes puisque ces vœux se sont fondus. C'est-à-dire que le Maire a intégré des éléments auxquels tenaient, et sur lesquels nous reviendrons, les Communistes. Maintenant, c'est à Emmanuelle RIVIER.

Mme RIVIER

Merci, Monsieur le Maire. Est-ce que nous pourrions prendre connaissance du vœu du PS et du parti Communiste avant de nous prononcer ?

M. PLIEZ

C'est le vœu du Maire. Ici, il y a un truc qui s'appelle Paris en Commun, un groupe, comme le groupe GEP.

Mme RIVIER

Est-ce que nous pourrions en prendre connaissance avant de...

M. PLIEZ

OK. Je vous propose, si vous le souhaitez, alors sachant que j'ai ensuite des demandes d'intervention d'Antoinette GUHL et de Danielle SIMONNET. Avant de procéder au vote des vœux 87, 88 puis 89, je vais vous lire peut-être directement les propositions : Que le gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour que l'ensemble des adultes présents devant les enfants dans les établissements scolaires soient vaccinés prioritairement, demande que porte la Maire de Paris depuis quelques semaines maintenant. Que la Ville interpelle le gouvernement pour que l'Éducation nationale assure la protection de ses agents en leur fournissant des masques conformes et du gel en quantité suffisante, sans compter sur la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement pour compenser ces manquements. La pratique des classes dehors, qu'elles soient mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et l'Académie. Pour répondre à François-Marie DIDIER, ça marche plutôt pas mal là où ça s'expérimente. Que l'Académie précise ses intentions quand on recourt aux locaux proposés par la Ville pour dédoubler les classes et au recrutement nécessaire d'enseignants. Que l'effort en matière de dépistage des cas de Covid soit accentué par une plus grande réactivité des campagnes de dépistage aux tests salivaires et par un meilleur partage d'informations comprenant en cela la publicité des données, qu'un bilan soit dressé fin avril du déploiement de l'expérimentation des capteurs de CO₂ dans les crèches, écoles et collèges puis avant l'été une présentation soit faite visant à équiper de nouveaux établissements dans les objectifs d'une généralisation dans les meilleurs délais. Que la Ville de Paris mette en place un protocole d'informations en temps réel aux équipes éducatives, aux parents d'élèves, aux représentants et représentantes d'élèves qui ne surchargent pas les directions d'établissement. Que les dispositifs d'aide sociale pour accompagner les familles confrontées à des dispositifs de garde d'enfant à domicile testées positives ou cas contact dans le cadre de Covisan soient renforcés. Que la Ville maintienne son effort pour l'embauche d'agents d'entretien et de personnels d'animation pour assurer les remplacements, notamment les ATSEM en maternelle. Que la Ville interpelle le Rectorat afin qu'il embauche des infirmiers titulaires, des professeurs titulaires en ouvrant la liste complémentaire pour assurer la continuité du service public d'éducation et déplore la baisse des postes aux concours et la baisse des dotations horaires globales (les DHG) dans les collèges et lycées. Voilà le vœu porté par l'Exécutif, à savoir Paris en Commun et le groupe Communistes et Citoyens que nous appelons à voter.

Mme RIVIER

Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Avec enthousiasme. Je crois qu'Antoinette GUHL puis Danielle SIMONNET voulaient la parole.

Mme RIVIER

Je vais vous répondre avant. Sur l'ensemble des vœux, mais je les tiendrais en moins d'une minute. Sur le vœu du Maire, du parti Socialiste et du parti Communiste, ce vœu fait suite à notre propre vœu et il reprend un certain nombre de nos demandes, plus encore et nous vous en remercions, d'autres toujours pas et d'autres demandes qui sont transformées de manière peu claire. Sur les reprises que nous saluons et pour lesquelles nous vous remercions, il y a la tenue des classes en extérieur et, là-dessus, je tiens à apporter une réponse à François-Marie DIDIER. Effectivement, la tenue des classes en extérieur, ce n'est pas simple, ce n'est pas possible pour toutes les classes, ce n'est pas possible par tous les temps et ce n'est pas possible pour tous les cours. Mais l'idée, c'est que nous fassions pression sur le Rectorat pour qu'il encourage la tenue de ces classes systématiquement, à chaque fois que cela est possible et qu'il donne les moyens, ce qu'il ne fait pas, bien sûr, aux enseignants et aux enseignantes de le faire, y compris en termes de formation. Autre point que nous saluons et dont nous vous remercions, Monsieur le Maire et les groupes politiques, c'est le renforcement des dispositifs d'aide sociale pour que les familles et surtout les familles monoparentales qui sont tenues par des femmes seules, la plupart du temps, confrontés à des difficultés liées à la garde de leurs enfants à domicile, que le dispositif d'aide sociale soit renforcé. Ça, c'est très important. Et puis, nous saluons et nous vous remercions aussi pour votre reprise de notre demande d'une mise en place d'une information en temps réel sur les protocoles multiples et variés du Rectorat qui ne cessent de changer pour que les familles, les parents d'élèves, la communauté éducative et les représentantes et les représentants d'élèves qu'il ne faut pas oublier soient tenus informés en temps direct. Mais nous regrettons que la plupart de ce qui implique des moyens renforcés aient disparu. Nous regrettons presque encore plus que certaines demandes soient reprises, mais transformées de manière si peu claire. Là, je vais vous donner un exemple. Le premier exemple, c'est notre demande très claire de dépistage systématique par test salivaire dès qu'un cas contact est détecté, transformé en – c'est un peu de la novlangue – « accentuer l'effort en matière de dépistage de cas Covid par une plus grande réactivité des campagnes de dépistage et par un meilleur partage d'informations, comprenant en cela la publicité des données. » Deuxième exemple, c'était...

M. PLIEZ

Il reste 23 secondes, Emmanuelle RIVIER.

Mme RIVIER

Comme je vous l'ai dit, je réponds à quatre vœux de suite, mais si vous voulez, je peux faire quatre interventions différentes.

M. PLIEZ

Je crois qu'il n'y a eu que trois vœux de déposés. Donc, ça ne va être que trois.

Mme RIVIER

Donc, est-ce que je regroupe ou est-ce que je...

M. PLIEZ

Mais comme au départ, c'était : je ne prendrais qu'une minute, j'ai été surpris.

Mme RIVIER

Ah non, je ne crois pas avoir dit ça.

M. PLIEZ

Si, mais on peut continuer. Donc, il reste quatre minutes.

Mme RIVIER

Je disperse ou je regroupe, Monsieur le Maire ?

M. PLIEZ

Il reste quatre minutes.

Mme RIVIER

Très bien. Deuxième exemple, nous avons proposé de manière très claire et très simple de généraliser l'installation des capteurs de CO₂ dans les salles de classe et autres espaces collectifs. Ça devient : « Dresser un bilan de déploiement de l'expérimentation des capteurs de CO₂ puis, avant l'été, une présentation qui soit faite visant à équiper de nouveaux établissements dans l'objectif d'une généralisation dans les meilleurs délais. » Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, les habitants ont été très malmenés et ils ont été très malmenés par un gouvernement qui a été incohérent, opaque et incompréhensible dans sa gestion de la crise sanitaire. Et le bilan de la palme d'or de la médiocrité du bilan revient à M. BLANQUER, le ministre de l'Éducation nationale et au Rectorat qui le suit bien sûr avec des protocoles, une multiplication de protocoles incompréhensibles, inapplicables et des changements constants. Donc, nos habitants ont besoin d'une volonté claire, d'une expression claire, d'une volonté politique claire. Et le vœu du Maire, je ne sais pas comment il faut appeler ce vœu, pourrait donner l'impression d'avoir une volonté de ménager le Rectorat puisque nos demandes de faire pression sur le Rectorat ne sont pas reprises. C'est pour toutes ces raisons que nous maintenons notre vœu et nous nous abstiendrons sur le vœu du Maire. Merci.

M. PLIEZ

Merci d'avoir même été plus rapide que le temps de parole imparti. Je veux juste, avant de passer la parole à Antoinette GUHL puis Danielle SIMONNET, juste une remarque : je pense que la Maire de Paris avec les maires d'arrondissement, avec l'Exécutif, à travers des réunions qui ont lieu chaque semaine, à travers des réunions qui ont lieu également avec l'ARS et la Préfecture de police chaque semaine également, a largement pris, et depuis longtemps, la mesure de cette crise très grave, a largement pris les devants pour poser un certain nombre de questions au gouvernement. Par exemple, sur les tests salivaires, nous avons largement défendu cette campagne. Après, on peut faire comme Mme DATI, décider qu'on va faire des tests salivaires avec qui on veut, quand on veut. Nous, on a essayé de respecter les règles que mettaient en place l'ARS, par exemple, notamment sur la répartition des doses. On a accepté, oui, on a accepté le fait de passer par, par exemple, le 3975, le numéro parisien ou par Doctolib'. On a accepté un certain nombre de règles du jeu en étant le plus présent possible auprès des établissements et des enseignants, et vraiment, je pense que cette crise est gérée localement, comme on le peut, mais en déplorant comme tous les élus locaux que, et vous en êtes, effectivement cette gestion soit extrêmement centralisée et que du coup, un certain nombre de choses nous échappent qu'on ne les sache qu'au dernier moment. Je passe la parole au suivant : Antoinette GUHL et puis Danielle SIMONNET.

Mme GUHL

Oui, je ne rajouterai rien à ce que ma collègue, Emmanuelle RIVIER, vient de dire et ce sera bien la ligne que nous suivrons.

M. PLIEZ

Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

J'avoue que je me perds un peu entre tous ces vœux. Alors, je vais quand même d'abord répondre à Nathalie MAQUOI. Il ne faut pas hésiter à relire le vœu parce qu'en aucun cas, nous ne demandons à travers ce vœu la fermeture des bibliothèques. Donc, c'est vraiment mal comprendre. Il faut relire. Ce vœu sur la question des bibliothèques, qu'est-ce qu'il dit, il dit qu'aujourd'hui, il y a de fait 25 bibliothèques qui sont fermées sur 60 parce qu'on met tous les professionnels qui travaillent dans les bibliothèques dans des situations de protocole qui sont totalement en deçà, y compris de ce qui se passait en novembre. Donc là, ils demandent quoi ? Ils demandent notamment deux jours d'autorisation spéciale d'absence, qu'il y ait une organisation par roulement pour qu'ils puissent ne pas se mettre en danger et qu'y compris, vu l'évolution de la pandémie, on puisse aussi revenir au système de prêt qu'il y avait eu instauré à une autre période pour essayer aussi d'empêcher, par exemple, certains quotidiens, certains journaux accessibles à la main et les Parisiens ont parfois du mal à le comprendre parce que la propagation du virus, il faut la traiter et qu'aujourd'hui, le personnel, on ne lui donne pas les moyens, que ce soit en termes d'effectif, en termes de protocole sanitaire. Donc, ils demandent par, justement, le système en roulement de permettre de laisser des bibliothèques ouvertes. Or là, elles ferment les unes après les autres parce que les conditions sanitaires ne sont même plus réunies et qu'on est face à la demande de droit de retrait, en fait, des agents. Comme les enseignants d'ailleurs revendiquent le droit de faire grève si les questions sanitaires ne sont toujours pas prises au sérieux parce que c'est leur vie qu'on est en train de mettre en danger et qu'on les met aussi dans une situation de propagation du virus. S'ils demandent, eux, par contre la fermeture le dimanche, c'est parce que vous comprenez bien qu'avec tous les problèmes de sous-effectifs, ce n'est même plus jouable. Concernant les autres vœux, mais le vœu, je trouve, d'EELV et de Générations par ailleurs sur bon nombre de propositions est plus précis, je trouve, que le vœu de l'Exécutif. Alors, je n'ai pas bien compris parce que je vois un vœu de l'Exécutif, un vœu de Paris en Commun et un vœu PC et maintenant, il y en a un seul avec ces trois-là. Je n'ai pas bien compris. Pourquoi il y en avait eu un de l'Exécutif et un de Paris en Commun...

M. PLIEZ

Il n'y a plus qu'un vœu du Maire, Danielle SIMONNET. Il n'y a plus qu'un vœu du Maire, il n'y a plus de vœu...

Mme SIMONNET

D'accord, il n'y a plus qu'un vœu avec ces deux-là, d'accord. OK. Après, je vais vous dire, on a besoin d'actes et pas simplement de mots. Il y a des choses où là, la Ville, elle peut faire. La Ville, elle aurait pu se donner les moyens, par exemple, de chercher à acheter des appareils de purificateurs d'air et d'exprimer son besoin d'appareils de purificateurs d'air. Est-ce que c'est parce que ces appareils-là ne sont pas à sa disposition parce que les entreprises françaises n'ont pas été réquisitionnées pour les produire ou est-ce que la Ville a estimé que ce n'était pas à elle de les acheter ? Il y a quand même pas mal de choses en suspens là-dessus. Sur la question des personnels qui dépendent de la Ville, les agents du nettoyage, par exemple, la Ville, elle aurait pu recruter de manière plus forte. Et par contre, je pense que les deux vœux ne sont pas assez clairs sur aussi la nécessité, à un moment donné, ce que demande aussi l'intersyndical des enseignants, c'est qu'il y ait des automaticités de fermeture d'école quand il y a un bon nombre de cas et que ce soit plus automatique et qu'il n'y ait pas un peu des situations qui trainent et qui mettent les personnels en danger. Évidemment que sur la question des postes de remplacement, on se retrouvera tous là-dessus, je terminerai là-dessus, parce que c'est l'insuffisance aussi d'effectifs de remplacement qui crée des conditions vraiment de surtension où les profs se retrouvent avec deux, trois classes accumulées, ce qui est extrêmement problématique. Et je termine là-dessus, la question des crèches est également hélas occultée par vos vœux, alors que c'est la même situation.

M. PLIEZ

Bien. Je vous appelle à voter pour les vœux.

Après consultation des membres, les vœux sont adoptés.

M. PLIEZ

Donc, on a trois vœux concernant les affaires scolaires. Donc, je ne doute pas qu'on ait tous le souci que les choses puissent bouger au bénéfice de nos enfants.

Écoutez, il me semble que nous arrivons au bout de cette séance. On me dit que non, donc non. Non, effectivement, il nous reste, avant d'arriver au bout de cette séance, une question orale posée au Maire d'arrondissement déposé par François-Marie DIDIER.

3. Question orale

Q20-2021-006 : Question orale posée au Maire d'arrondissement concernant la rue Ligner (75020), déposée par François-Marie DIDIER et le Groupe Changer Paris du 20^{ème}.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. J'essaierai d'être rapide, il est tard. Je souhaitais simplement poser cette question au Maire que vous êtes et puis attirer l'attention peut-être de certains élus qui ne savent pas ce qu'il se passe rue Ligner. Depuis le mois de mars 2020, les habitants de la rue Ligner ont averti la Direction de la Voirie de la Ville de Paris via le site « Dans ma rue » à cette époque-là concernant l'affaissement de la chaussée devant le 9 de la même rue. La régie Eau de Paris avait mené des travaux sur les arrivées d'eau sous la chaussée et sur les canalisations d'évacuation de la rue quelques semaines auparavant. Et depuis décembre dernier, le syndic de ce 9, rue Ligner a fait appel à une expertise judiciaire pour faire reconnaître la responsabilité de la Ville de Paris. J'ai cru comprendre que la Mairie du 20^e arrondissement avait à ce moment-là organisé une réunion impliquant les parties concernées par le sinistre, mais pas tous les habitants de la rue Ligner. M'étant moi-même rendu sur place, j'ai pu constater quand même de nombreuses fissures sur différents immeubles de la rue Ligner. Donc, il n'y a pas que le 9 qui est impacté. Et puis surtout, rue Ligner, il y a le lycée professionnel Charles de Gaulle. Donc, ma question tout simplement, Monsieur le Maire, c'était de savoir, porter à notre connaissance et à celle des habitants du 20^e et évidemment des élus de notre Conseil, les informations dont vous disposez à ce jour concernant ces sinistres et les actions qui ont été mises en place par la Ville de Paris et par la Mairie d'arrondissement depuis un an. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Je vais laisser Michel ROGER vous répondre.

M. ROGER

Bonsoir. Nous vous remercions pour cette question qui atteste de la préoccupation partagée sur le sujet de la rue Ligner. Nous souhaiterions préciser en propos liminaires que la Mairie du 20^e a été saisie pour la première fois par le collectif de la rue Ligner suite à sa constitution comme telle en février 2021. Aussi, nous vous répondrons sur la base des éléments connus et survenus depuis lors. Et nous tenons naturellement à votre disposition l'historique des interventions des différents concessionnaires de la Ville pour réfectionner les réseaux respectifs par le passé. Pour vous apporter une réponse sur le fond de ce dossier éminemment complexe, une fois celle-ci portée à notre connaissance, nous avons immédiatement alerté la section territoriale de la voirie Nord-Est qui nous a confirmé suivre ce dossier en lien avec le bureau des affaires juridiques de la direction de la voirie et des déplacements et qu'une expertise judiciaire était alors en cours. Le dossier ayant avancé en parallèle de l'expertise, les services de la voirie ont obtenu un accord pour faire une réfection provisoire de la chaussée courant mars afin de réduire les nuisances pour les riverains. Ces travaux ont été réalisés la semaine dernière, le 22 mars 2021. En outre, plusieurs bâtiments de la rue sont concernés par des problématiques, notamment des fissures comme vous l'avez signalée dans votre question. L'expertise est toujours en cours et ces résultats sont déterminants pour les actions à entreprendre pour chacun d'entre eux selon les préjudices subis définis comme étant directement liés à l'affaissement de la chaussée devant le 9, rue Ligner. Aussi, nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données une fois les résultats rendus. Mais nous ne nous prononcerons pas avant que les conclusions soient connues et les responsabilités de chacune des parties établies. Pour vous répondre ensuite sur la forme que vous soulevez, la Mairie du 20^e n'a en aucun cas organisé une réunion impliquant des parties concernées par le sinistre de la rue Ligner, sans convier les voisins

et les habitants du quartier directement impactés. La Mairie du 20^e s'est ainsi attachée à fournir tous les éléments disponibles directement au collectif de la rue Ligner, ainsi qu'au conseil de quartier réuni au Père-Lachaise. Elle entretient le lien avec les parties à l'occasion de ces échanges et ne manque pas de s'adresser à eux dès que les services techniques portent à notre connaissance de nouvelles informations. Par ailleurs, une première proposition de rencontre avait déjà été formulée avant que vous nous interrogiez et qui a eu lieu samedi dernier avec les résidents du 9 et du 11, rue Ligner. Voilà les éléments que je souhaitais et que je voulais porter à votre connaissance en réponse à votre question.

M. DIDIER

Merci infiniment. Est-ce que je pourrais disposer de ces éléments par écrit, s'il vous plaît ?

M. PLIEZ

Sans aucun problème.

M. DIDIER

Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Très bien. Écoutez, avant de conclure par quelques mots ce Conseil, je vous indique quand même les prochaines dates de nos conseils. Le prochain sera le 19 mai et celui d'après sera le 23 juin. Alors, le 19 mai, c'est un mercredi, mais vous savez qu'il y avait des raisons diverses notamment de Conseil de Paris qui nous y obligeait et de congés. Donc, 19 mai et 23 juin.

Avant de vous quitter, je voudrais vous dire quelques mots et je voudrais aussi dire quelques mots aux habitants. Il y a des choses que l'on a abordées tout au long de ce Conseil qui a duré un peu plus de quatre heures et demie, mais je vais y revenir quand même. L'actualité est hélas toujours dominée par la crise sanitaire, force est de constater que la stratégie actuelle maintient des écoles à tout prix ouvertes, des activités économiques dites essentielles, confinement allégé n'a pas fonctionné ou ne fonctionne plus, hôpitaux débordés, réanimations saturées, la barre des 1 000 car pour 100 000 arrive à grand pas. Nous devons nous préparer à un mois très difficile avec augmentation continue du taux d'incidence, du taux d'occupation des lits en réanimation, ce qui contraint le personnel hospitalier à trier les patients. Ce que je raconte n'est plus un scoop puisque les choses sortent aujourd'hui. Derrière les chiffres que nous connaissons et que vous connaissez, il y a des noms, des personnes, leurs proches et leurs familles, et je pense que ce n'est pas la même chose de parler de 100 000 morts que de parler de Julie 16 ans, Sylvain 69 ans, Lydie 51 ans, Joseph 79 ans et toutes celles et ceux que le Covid a emportés. Et ils seront bientôt 100 000 en effet. Nous, Mairie d'arrondissement au sein de la Ville de Paris continueront de nous battre pour que les gestes barrières continuent de nous protéger. Le week-end passé, nous avons ouvert les parcs et jardins jusqu'à 19 h, quand on nous avait adaptés aux nouveaux horaires de couvre-feu. Les services de la direction et de la prévention sécurité étaient sur le pont pour faire respecter la distanciation et les gestes barrières. Pour autant, la vaccination doit être largement amplifiée. Dans l'arrondissement, je vais vous épargner trop de chiffres à cette heure-là, notre centre de vaccination est désormais installé au gymnase des Vignolles, Rue des Haies, ce qui nous permettra, maintenant que les doses vont arriver, en tout cas, c'est ce qui nous est annoncé, d'élargir nos capacités à 14 box. À ce stade, ce sont 10 000 personnes dans le 20^e qui ont reçu au moins une première dose grâce à ce centre et grâce à l'aller vers. Nous allons maintenant passer à 2 500 doses hebdomadaires et j'espère plus d'ici trois semaines. Je rappelle aussi le centre éphémère que nous avons ouvert, il y a trois semaines, et que nous ouvrirons toutes les trois semaines au centre d'animation Wangari Maathai à Saint-Blaise pour nous rapprocher des personnes en affection longue durée de ces quartiers. Donc, nous avons dépassé cette barre de 10 000 vaccins. Évidemment, ce n'est pas satisfaisant. En ce sens, et nous l'avons évoqué largement dans le vœu précédent, le personnel des écoles doit être vacciné en priorité, les enseignants, mais l'ensemble du personnel des écoles, si les écoles restent ouvertes. Mais je dois rappeler que désormais, la fermeture des classes après un cas signalé d'actualité, c'est le Rectorat qui en décide. Aujourd'hui, 54 classes dans 17 écoles, soit 8 % des classes de l'arrondissement, sont donc fermées. Alors évidemment, ça rouvre, une fois que les cas contact, etc., sont détectés, mais ça crée des fermetures et des stop and go très difficiles pour le personnel, très difficiles aussi à intégrer justement pour les

remplacements. Mais aujourd'hui, ce soir, deux écoles sont totalement fermées. C'est quand même 3 % de nos écoles et une école est en service minimum d'accueil. Je répondrai d'ailleurs à une question qu'a posée par deux fois Danielle SIMONNET, effectivement, à l'école du Surmelin, la semaine dernière, il y avait du personnel mobilisé pour accueillir sept enfants. Il se trouve que ces sept enfants, les parents ne pouvaient pas les garder du jour au lendemain. Donc, je pense qu'assurer un service minimum avec toutes les conditions qu'il faut pour respecter justement ces gestes barrières, etc., est parfois indispensable pour certains parents. Évidemment, je ne vais pas vous rappeler qu'on plaide pour le dédoublement des classes et les classes de plein air, on l'a dit longuement tout à l'heure, évidemment tout ça sous réserve de trouver le personnel adéquat. Pourquoi on s'entasse dans les transports en commun, tout en laissant fermés les lieux de culture ? C'est une question. Pourquoi ne pas vacciner en priorité les enseignants et les personnels de première ligne ? C'est une autre question. Les choix politiques ont été faits sont assez de concertation descendante à notre avis, pour nous les territoires, mais ce n'est pas le temps du bilan. Faisons-le à l'issue de cette crise. Notre devoir d'élu est d'expliquer sans relâche et sans démagogie les difficultés rencontrées pour maintenir la continuité des services. Nous devons être transparents sur nos choix et nos priorités, les partager avec les habitantes et les habitants. Je veux ici rappeler ce soir, et particulièrement pour les habitants, et pour vous, chers collègues, que les arrêts maladie parmi les agents de première ligne se succèdent, y compris pour des cas contact et qu'on ne recrute pas aisément des intérimaires pour remplacer des professionnels. Cela a des incidences sur le fonctionnement des établissements publics. J'ai des collègues de la mairie qui sont là aujourd'hui et qui pourraient l'attester. Ça a aussi des incidences sur les fonctionnements des services au quotidien. Et pour le coup, je demande aux habitants de la compréhension. Effectivement, aujourd'hui, nettoyer les rues, entretenir les espaces verts, accueillir à la mairie du 20^e, c'est plus difficile de jour en jour. Alors, malgré tout pour se quitter sur des notes un peu plus gaies, un peu plus optimistes, nous avons lancé les événements pour les 150 ans de la Commune. C'est un anniversaire qui nous réchauffe le cœur, car nous savons que la commune n'est pas morte, elle est l'honneur des mouvements révolutionnaires libertaires et le nôtre aussi, elle inspire les réformes sociales qui façonneront les combats de la gauche française pour les décennies qui vont suivre. Je vous invite à découvrir l'exposition en plein air au pavillon Carré de Baudouin de Raphaël MEYSSAN, une exposition qui sera à nouveau présente dans le Salon de l'honneur de la mairie en septembre. Malheureusement, on n'a pas pu l'enchaîner en avril pour les raisons que vous connaissez. D'autres événements, conférences notamment, ont lieu dans le même temps. Toutefois, les expositions en intérieur sont donc pour la plupart reportées en septembre. Il ne s'agit pas avec cet événement de commémorer seulement mais de rappeler aussi l'espoir que ce soulèvement populaire a fait naître les idées que la Commune portait en son sein. Autre chose, l'ouverture de la piste cyclable bidirectionnelle avenue Gambetta est un franc succès. Vous savez qu'elle a nous a beaucoup occupé au dernier trimestre, mais cette piste n'est pas une fin en soi. Nous le suivrons et nous veillerons à associer les habitants et surtout à analyser les impacts reports possibles sans perdre de vue notre objectif : Mieux respirer à Paris, pour que la planète respire mieux. La commission culture de la mairie vient de se réunir. Elle a attribué 55 600 €, c'est la première de trois commissions, à 37 associations locales. C'est un coup de pouce nécessaire qui complète les aides de la Ville. J'en profite pour faire un petit clin d'œil au passage aux clips qui ont été tournés à la Bellevilloise qui seront diffusés à la fin du mois d'avril et qui associaient plusieurs artistes du 20^e. La Nuit de la solidarité a eu lieu malgré le confinement dans notre arrondissement. C'est plus de 150 bénévoles qui ont tourné dans le 20^e une partie de la nuit pour aller à la rencontre, analyser les situations et ainsi, demain, faire des propositions d'une meilleure et plus rapide prise en charge des sans-abris. Je ne reviendrais pas sur la politique du logement, nous en avons parlé tout à l'heure longuement. Et la jeunesse, on en a un tout petit peu parlé ce soir. Je vous annonce ce soir qu'un lieu va être trouvé pour assurer en plus des lieux de solidarité existants, l'accueil prioritaire des jeunes en galère, à la fois pour des distributions alimentaires, mais également un accompagnement et un soutien à l'accès au droit et une écoute thérapeutique en cas de besoin. Il sera opérationnel mi-avril en partenariat avec une association caritative et le soutien de la délégation à la vie étudiante auprès de la Maire de Paris. Côté environnement puisque vous vous rappelez qu'on a trois jambes ici, la démocratie, le social et l'environnement, la convention citoyenne pour une agriculture et alimentation durable dans le cadre de la préfiguration d'Agri Paris a eu lieu. La conférence pour lancer le Paris sans plastique à usage unique en 2024 a eu lieu et tout ça est en marche. Également les assises du tourisme durable pour mieux valoriser les quartiers comme le nôtre dans une approche plus douce, plus valorisante, en partenariat aussi avec nos voisins de la Seine-Saint-Denis et puis, bien sûr, la manifestation de ce dimanche où il était rappelé que le projet de loi pour la lutte contre le dérèglement climatique ne va pas assez loin, car l'avenir, c'est maintenant qu'il se joue. Dans cette période, plus que jamais, nous, les élus, devons être proches de vous, les habitants, et réactifs à vos propositions

et nous y veillerons. Un dernier mot, en ces temps de polémique largement alimentée par la droite de la droite, pour ma part, je me garderai de donner des leçons à qui serait le plus laïc ou le plus universaliste, mais je serai toujours aux côtés de ceux qui luttent contre toute forme de discrimination et aux côtés des groupes qui permettent de libérer la parole quand cela est nécessaire. Une société paisible accepte les différences, dès lors que ses membres se reconnaissent comme égaux et souhaitent construire ensemble un avenir en commun. Je crois que c'est le cas de notre jeunesse, ne la décevons pas. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.